

The background is a black rectangle with rounded corners, filled with various overlapping shapes in bright colors: green, pink, blue, yellow, orange, light blue, and white. The shapes include circles, semi-circles, and irregular organic forms. The text is positioned in the upper right and lower left areas.

Rapport d'activité

Bourges Plus

**2021
-
2022**

SOMMAIRE

(Rapports d'activités 2021-2022)

UNE AGGLOMÉRATION DE 17 COMMUNES

P. 4 à 8 - Cartes postales des 17 communes

LES SERVICES OPÉRATIONNELS ET À LA POPULATION

P. 13 à 19 - Direction Cycle de l'eau

P. 20 à 23 - Direction de l'assainissement
+ Focus construction de la nouvelle station d'épuration

P. 24 à 31 - Direction de l'environnement et du développement durable
+ Focus Plan Climat Air Énergie Territorial

P. 32 à 35 - Direction des études (direction mutualisée)

P. 36 à 39 - Direction des bâtiments (direction mutualisée)

P. 40 à 42 - Direction de l'espace public urbain (direction mutualisée)

P. 43 à 48 - Direction de l'aménagement et du foncier (direction en partie mutualisée)
+ Focus requalification de la place Cujas

P. 49 à 53 - Service archéologie

P. 54 à 56 - Focus PLUI

P. 57 à 62 - Direction du développement territorial, de l'habitat et des mobilités
+ Focus Plan Vélo Intercommunal

P. 63 à 65 - Direction du développement économique, touristique et de l'enseignement supérieur

P. 66 à 68 - Le médiateur (direction mutualisée)

• LES SERVICES SUPPORTS

P. 70 à 73 - Direction des ressources humaines et de l'innovation managériale
(direction mutualisée)

P. 74 à 76 - Direction des finances

P. 77 à 80 - Direction des achats et des affaires juridiques (direction mutualisée)

P. 81 à 84 - Direction des usages numériques et des systèmes d'information
(direction mutualisée)

P. 85 à 88 - Direction de la communication (direction mutualisée)

P. 89 à 91 - Service des archives (direction mutualisée)

• ZOOM POLITIQUES PUBLIQUES

P. 93 à 96 - La politique « déchets »

P. 97 à 98 - Le programme « Action cœur de ville »

P. 99 à 100 - La santé

P. 101 à 102 - Le Plan de Renouvellement Urbain

• GLOSSAIRE

Annoix

Il y a bien des raisons d'aller faire une petite promenade ou de s'installer à Annoix : la tranquillité, la bonne humeur, la simplicité, la chaleur humaine, les doux paysages de la vallée de l'Auron ou encore de belles chambres d'hôtes.

242 habitants*

Alain MAZE

11^e Vice-Président

«Collecte et gestion des déchets ménagers et assimilés»

Co-Président de la Conférence des Maires

Rue de la Mairie

18340 Annoix

Tél. : 02 48 59 55 00

mairie.annoix@wanadoo.fr

Arçay

Les origines de la commune d'Arçay remontent à la période carolingienne. La ferme fortifiée de l'Étué et l'ensemble paroissial de 1828 sont sans conteste les attraits non négligeables de cette petite commune. À noter également qu'en 1944, pendant la guerre, les FFI ont obtenu la reddition de la colonne Elster à Arçay.

503 habitants*

Stéphane HAMELIN

Membre du Bureau « Suivi de la mise en œuvre du Règlement Local de Publicité et Trame noire»

10, Grande-Rue

18340 Arçay

Tél./Fax : 02 48 25 31 77

mairie.arcay@wanadoo.fr

<https://www.arcay-cher.fr/>

Berry-Bouy

À 10 km au nord de Bourges, Berry-Bouy est un village qui bouge. L'accueil est au cœur de la politique municipale et le chantier des résidences locatives pour seniors le prouve. Berry-Bouy est sans conteste un village nature en avance sur son temps.

1 209 habitants*

Bernadette GOIN-DEMAY

9^e Vice-Présidente

«Logement et équilibre social et durable de l'habitat, Accueil des gens du voyage»

Le Bourg

18 500 Berry-Bouy

Tél. : 02 48 26 82 23

mairie.berry-bouy@wanadoo.fr

<https://berry-bouy.fr/>

Bourges

Ville empreinte d'histoire médiévale grâce à Jacques Cœur, le célèbre argentier du roi Charles VII, on ne présente plus la capitale berrichonne. Connue pour son patrimoine historique et, nationalement, grâce au Printemps de Bourges, elle reste la première commune de l'agglomération de par sa superficie et son nombre d'habitants.

66 385 habitants*

Yann GALUT

1^{er} Vice-Président

«Développement Economique, Emploi, Commerce et Promotion du Territoire»

11, rue Jacques Rimbault CS 50003

18020 Bourges Cedex

Tél. : 02 48 57 80 00

<https://www.ville-bourges.fr/>

La Chapelle-Saint-Ursin

Située en pleine campagne, mais bordée par des axes routiers et autoroutiers, la commune de La Chapelle-Saint-Ursin a su séduire de grandes entreprises tout en préservant un beau cadre de vie pour ses habitants.

3 753 habitants*

Jean-Marie VOLLOT

6^e Vice-Président

«Plan de Sauvegarde Intercommunal, Services et Usages Numériques (dont Cybersécurité interne)»

1 Place de l'Église

18570 La Chapelle-Saint-Ursin

Tél. : 02 48 23 21 00

Fax : 02 48 23 20 99

mairie.chapellesaintursin@wanadoo.fr

<http://www.lachapelle-saint-ursin.fr/>

Le Subdray

Le Subdray a su tirer profit de la proximité de l'autoroute en ouvrant ses terrains aux nouvelles sociétés désireuses de s'implanter sur l'agglomération. Mais c'est aussi une commune où il fait bon aller flâner, dans le vieux bourg par exemple où les fermes anciennes ont trouvé une nouvelle âme.

1 194 habitants*

Bruno FOUCHET

10^e Vice-Président

«Accessibilité et Bâtiments Communautaires»

4 route de Bois Rollet

18570 Le Subdray

Tél. : 02 48 55 26 04

Fax : 02 48 55 13 64

<http://www.le-subdray.fr>

mairie.subdray@wanadoo.fr

Lissay-Lochy

Au long de la Rampenne (qui traverse Lochy) les Licayolais goûtent une vie calme et tranquille au pied de l'église Saint-Hilaire du XIII^e siècle (inscrite aux Monuments historiques depuis 1930).

Lissay et Lochy étaient deux communes séparées dont l'existence semble attestée depuis la période gallo-romaine.

Après avoir un temps été réunie à la commune de Levet pour Lochy, et à celle de Senneçay pour Lissay, les deux communes sont unies par ordonnance royale du 24 juin 1831.

233 habitants*

Évelyne SEGUIN

15^e Vice-Présidente

«Trame Verte et Biodiversité»

Place du Bourg

18340 Lissay-Lochy

Tél. : 02 48 25 31 73

lissay-lochy2@wanadoo.fr

<http://lissay-lochy.fr/>

Marmagne

Petite commune au bord de la vallée d'Yèvre, Marmagne pourrait jouer «les belles endormies» mais elle cache bien son jeu et place dynamisme et inventivité partout où elle le peut

1 969 habitants*

Bernard DUPÉRAT

8^e Vice-Président

«Eaux Pluviales, Rivières et Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI)»

Place de l'Église

18500 Marmagne

Tél. : 02.48.26.84.01

Fax : 02.48.26.05.80

<http://www.marmagne.fr>

Courriel : mairie.marmagne@wanadoo.fr

Mehun-sur-Yèvre

Les armes de Mehun-sur-Yèvre se blasonnent ainsi :

D'azur à trois fleurs de lys d'or, au franc-canton cousu de gueules brochant sur la première fleur de lys.

Découvrir Mehun, à deux pas de Bourges la royale, aux portes de la Sologne et de la forêt d'Allogny, de Quincy et Reuilly aux vins renommés, de Brinay aux fresques romanes exceptionnelles et de tant d'autres lieux, dans la magie des légendes du Berry. Mehun est sur la route des vignobles et du Berry roman...

6 590 habitants*

Jean-Louis SALAK

3^e Vice-Président

«**Tourisme, Archéologie et Valorisation du Patrimoine**»

Place Jean Manceau

18500 Mehun-sur-Yèvre

Tél. : 02.48.57.30.25

Fax : 02.48.57.34.16

<https://www.ville-mehun-sur-yevre.fr/>

Morthomiers

Cachée entre St-Florent, La Chapelle St-Ursin et Le Subdray, Morthomiers ne se dévoile qu'à celui qui vient à elle. Mais on doit s'y sentir bien puisqu'en 30 ans, sa population a doublé.

788 habitants*

Fabrice ARCHAMBAULT

Membre du Bureau « Politique d'Achats Durables (dont Centrale d'achat intercommunale), Services aux communes»

2 route de la Chapelle

18570 Morthomiers

Tél. : 02.48.55.26.24 / 02.48.55.05.04

mairie.morthomiers@wanadoo.fr

<http://www.morthomiers.fr/>

Plaimpied-Givaudins

À une encâblure de Bourges, les pieds dans l'eau du Val d'Auron, Plaimpied-Givaudins respire l'air des embruns campagnards. Mais, hissant haut ses atouts historiques touristiques, la commune favorise un développement harmonieux autour d'une grande priorité : la qualité de vie.

2 158 habitants*

Patrick BARNIER

7^e Vice-Président

«**Enseignement Supérieur, Recherches et Transfert de technologies**»

10 rue Saint Martin

18 340 Plaimpied-Givaudins

Tél. : 02 48 50 88 60

mairiedeplaimpied@wanadoo.fr

<http://www.plaimpied-givaudins.fr/>

Saint-Doulchard

Il se passe toujours quelque chose à Saint-Doulchard : nouveau site Internet, nouvelles voies rénovées, nouveaux quartiers, nouveaux projets sociaux... La 4^{ème} ville du Cher, forte de son histoire, de son économie et de sa localisation veut aller de l'avant mais intelligemment !

9 890 habitants*

Richard BOUDET

2^e Vice-Président

«**Finances et Solidarités Communautaires**»

Hôtel de Ville Avenue du Général de Gaulle

18230 Saint-Doulchard

Tel : 02 48 23 52 52

contact@mairie-saintdoulchard.fr

<http://www.mairie-saintdoulchard.fr/>

Saint-Germain-du-Puy

Comme le chien à deux têtes de la mythologie, Saint-Germain-du-Puy a une double personnalité. Les habitants de l'Agglo ne voient que la face commerciale de cette commune très étendue. Les Germinois, eux, ne pensent qu'au bourg charmant et vivant, qui ne cesse de s'étendre, entre l'Yèvre et le Colin.

5 106 habitants*

Marie-Christine BAUDOUIN
4^e Vice-Présidente
«Mobilités et Voiries»

Mairie de Saint-Germain-du-Puy
Rue Joliot Curie
18390 Saint-Germain-du-Puy
Tél : 02 48 30 84 18
Fax : 02 48 30 67 52
info@saintgermaindupuy.fr
<http://www.saintgermaindupuy.fr/>

Saint-Just

Ne croyez pas que Saint-Just se limite à une auberge et quelques maisons que l'on frôle sur la RN 76. Comme tous les trésors, Saint-Just est bien caché à l'abri du bruit et des regards. Sortez des sentiers battus et vous découvrirez un village fleuri, coquet, avec tout ce qu'il faut pour vivre et de splendides balades à faire.

666 habitants*

Stéphane GARCIA
12^e Vice-Président
«Plan Vélo Intercommunal»
1, place de la Mairie
8340 Saint-Just
Tél. 02 48 25 62 21
Fax 02 48 25 51 43
mairie.stjust18@wanadoo.fr
<https://ville-stjust.fr/>

Saint-Michel-de-Volangis

Parmi les plus petites communes de l'agglomération, Saint-Michel-de-Volangis est un parfait exemple de village en Champagne berrichonne. Depuis fort longtemps elle a nourri les monastères et les couvents de Bourges.

478 habitants*

Denis POYET
13^e Vice-Président
«Aménagement de l'espace et Urbanisme intercommunal»

Rue Bel Air
18390 Saint-Michel-de-Volangis
Tél. : 02 48 69 35 74
Fax : 02 48 69 43 18
mairie-st-michel@wanadoo.fr

Trouy

Avec son étendue géographique, sur plus de 2400 hectares, Trouy a su dédoubler ses services sur le Nord et le Bourg. Une initiative qui permet d'attirer et satisfaire chaque année de plus en plus de nouveaux Trucidiens.

4 068 habitants*

Franck BRETEAU
Maire de Trouy, conseiller communautaire.
Gérard SANTOSUOSSO
5^e Vice-Président
«Contractualisations et Santé»

Place du 8 mai 1945
18570 Trouy
Tél. : 02 48 64 78 18
Fax : 02 48 64 74 96
mairie.trouy@wanadoo.fr
<http://www.villedetrouy.fr/>

Vorly

Une qualité de vie rurale et la proximité de Bourges y attire une population rajeunie. Le centre bourg réhabilité avec soins autour de l'église romane de calcaire rose, Saint-Saturnin, charme les visiteurs.

Le roi Charles VII y rencontrait d'ailleurs Agnès Sorel au bien nommé Château de Bois Sir Amé.

255 habitants*

Corinne LEFEBVRE

14^e Vice-Présidente «Assainissement»

Le Bourg

18340 VORLY

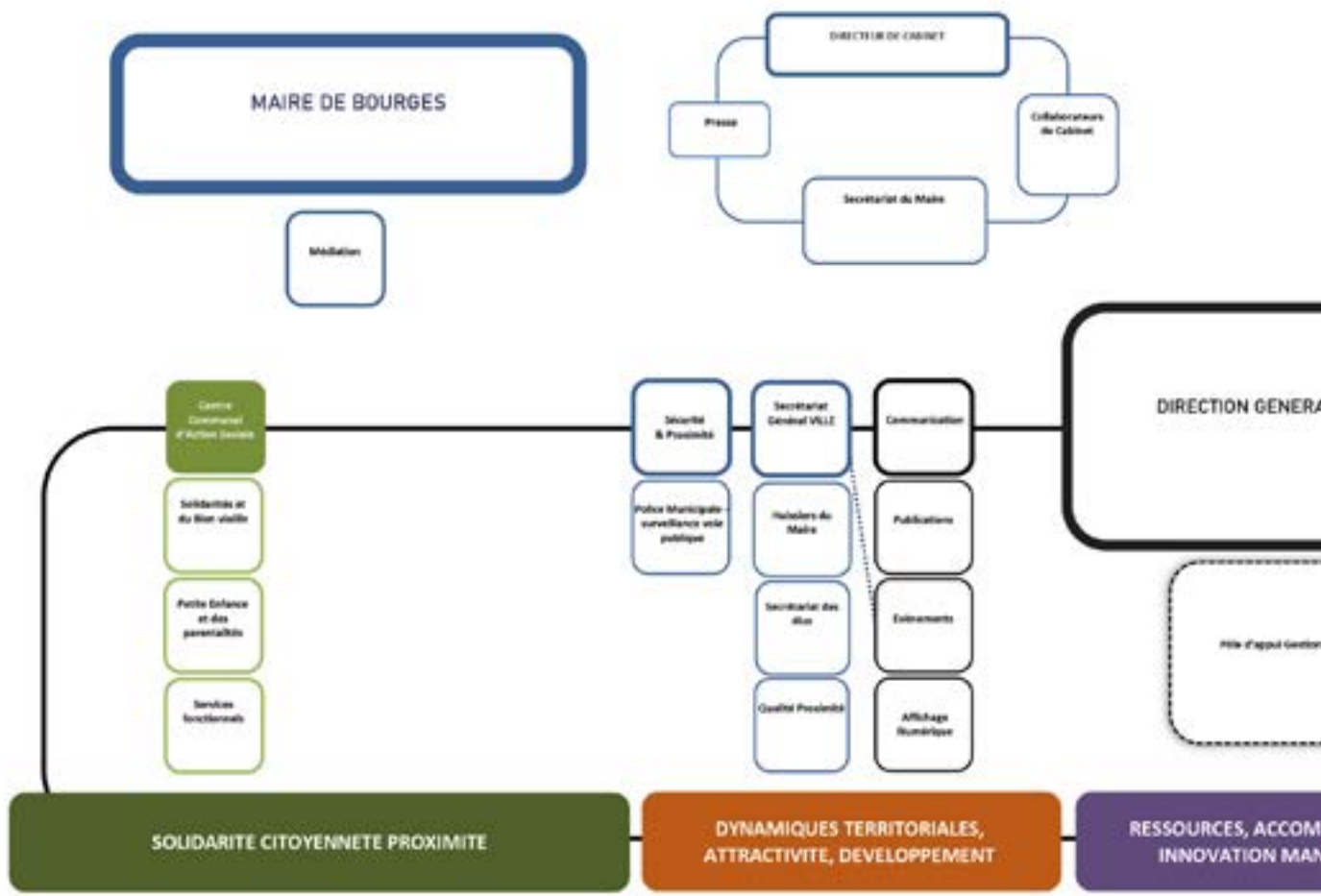
Tél. : 02 48 25 32 20

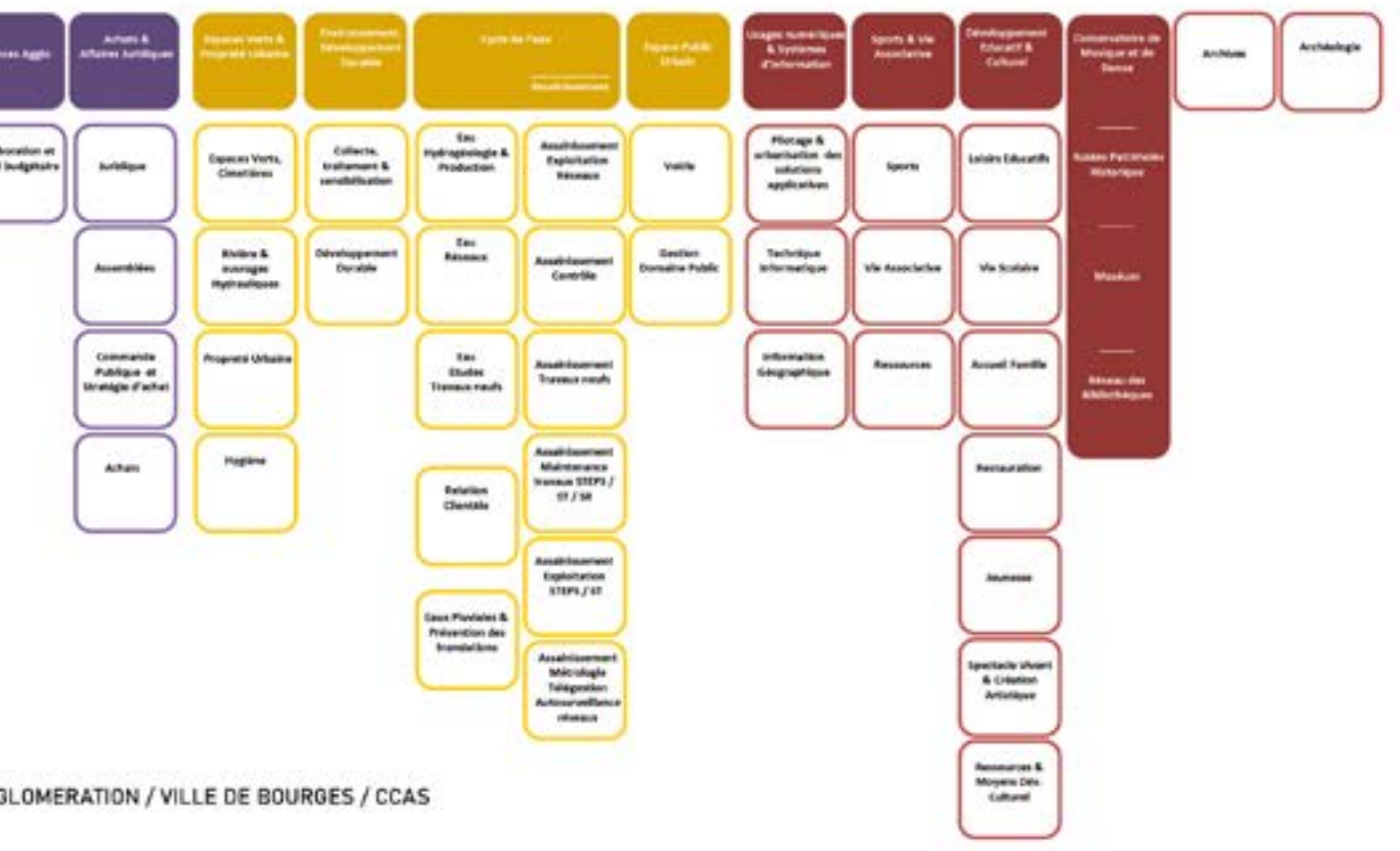
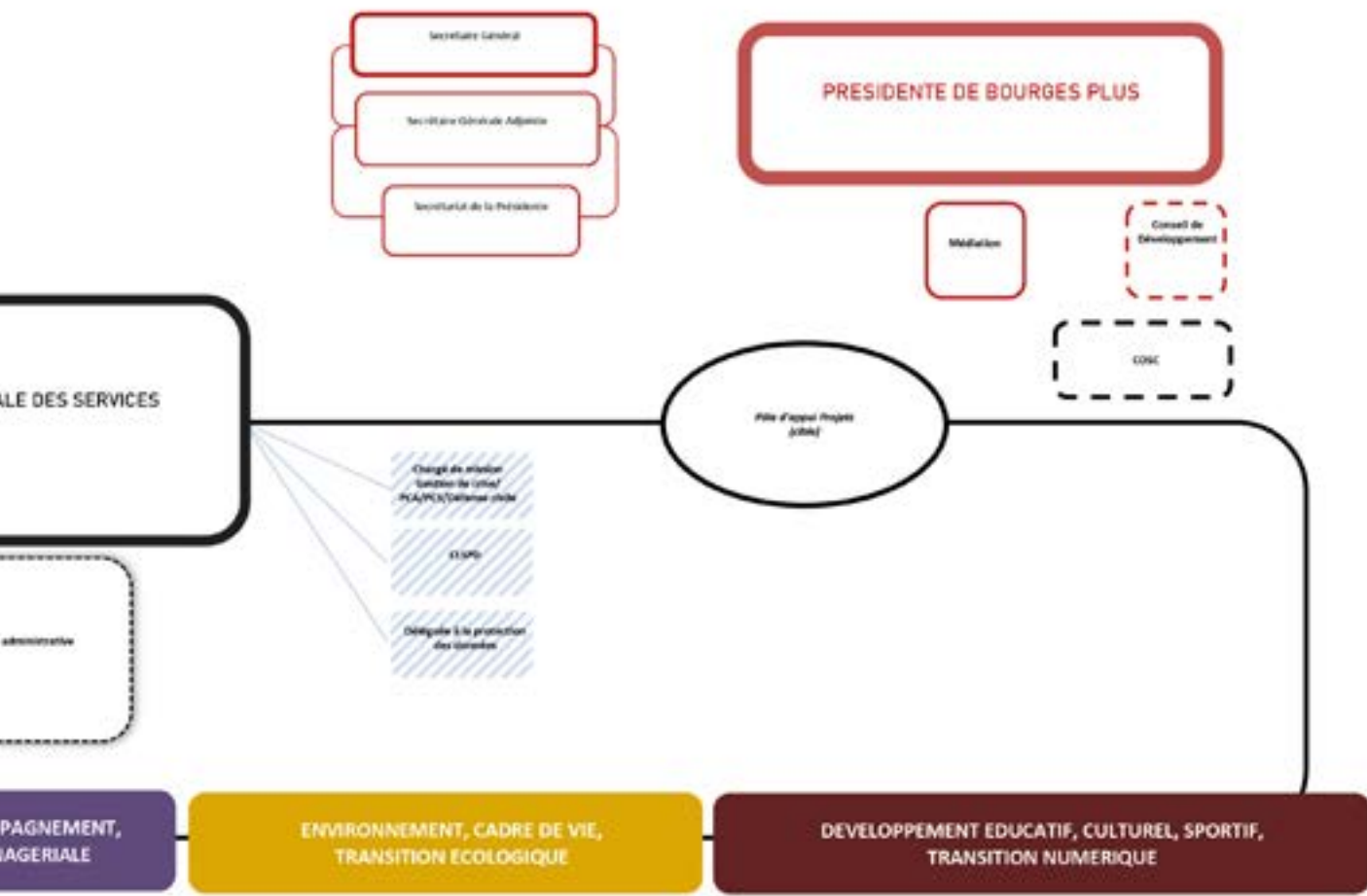
mairie.vorly@wanadoo.fr

<https://vorly.fr/>

*(Sources : Insee, Recensement de la population 2020 en géographie au 01/01/2022, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2023)

ORGANIGRAMME





AGGLOMERATION / VILLE DE BOURGES / CCAS



LES SERVICES OPÉRATIONNELS ET À LA POPULATION

DIRECTION CYCLE DE L'EAU

Service Production et Distribution

1/ Missions du service

Produire en qualité et en quantité suffisante de l'eau potable et l'acheminer dans les meilleures conditions sanitaires à l'utilisateur, et ceci sans interruption de service.

2/ Chiffres clés

38 115 abonnés sur **16 communes**.

Volume injecté environ **7 000 000 m³**.

Rendement réseau **83%** (RPQS 2021).

897 km de réseau.

3/ Actions phares 2021/2022

- Réhabilitation du forage F2 de Saint-Ursin.
- Comblement du puits F3 à Saint-Ursin.
- Campagne de mesure de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) sur le territoire.
- Renouvellement de 7 km de réseaux.
- Recherche d'eau pour un nouveau champ captant.
- 70 fuites branchements réparées.
- 68 fuites canalisation réparées.
- 17 hydrants remplacés.

4/ Perspectives 2023

- Reprise en régie de Mehun-sur-Yèvre (3 500 compteurs + 68 km de réseau).
- Arrêté de révision des Périmètres de Protection des Captages (PPC) du Porche.
- Début des travaux de la Peupleraie de Souaire.
- Début des travaux du 4^{ème} puits à Herry.
- Signature et lancement du 4^{ème} contrat territorial.
- Sécurisation de l'alimentation en eau de Mehun-sur-Yèvre (environ 12 km).

DIRECTION CYCLE DE L'EAU

Service Eaux Pluviales et Prévention des Inondations (SEPPI)

1/ Missions du service

- Développer une politique de gestion durable et intégrée des eaux pluviales.
- Décliner la politique de prévention des inondations par la mise en œuvre et le suivi des actions dans le cadre du PEP/PAPI piloté par l'EPL.
- Proposer une programmation pluriannuelle ambitieuse à l'issue du schéma directeur de gestion des eaux pluviales actuellement en cours.
- Accompagner les projets d'aménagement des communes.
- Assurer un service de qualité à la population.
- Optimiser la montée en puissance du service à l'échelle de l'Agglomération.

2/ Chiffres clés

SEPPI **6 M€** sur **2022/2024**
(SDGEP **0,6 M€** /TX INVEST **3,7 M€** /
équipements **1,70 M€** ...)

3/ Actions phares 2021/2022

- **1^{er} avril 2022** : création du service Eaux Pluviales et Prévention des Inondations (SEPPI) dédié aux compétences Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).
- **Août 2022** : lancement du Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) (600 000 subventionné à 50% par l'AELB) qui vise notamment 2 objectifs : faciliter la compréhension du fonctionnement hydraulique du territoire communautaire avec l'identification des enjeux et des besoins permettre l'élaboration d'une stratégie patrimoniale de gestion des eaux pluviales avec une programmation de travaux dédiés et évalués financièrement.

4/ Perspectives 2023

- Etude de faisabilité pour la création d'un bassin d'infiltration et de rétention sur le site Tassigny (anciennement Axéreal) avec pour objectif de préserver les milieux aquatiques (Langis et marais de Bourges) en diminuant l'impact qualitatif et quantitatif des eaux de ruissellement du bassin versant situé en amont.

- Mise en œuvre d'actions concrètes de gestion durable et intégrée des eaux pluviales (limiter le ruissellement, infiltrer l'eau au plus près de son point de chute, améliorer la qualité du rejet pluvial) avec des dispositifs de dépollution, des matériaux perméables, des tranchées drainantes et des noues d'infiltration dans le cadre de la requalification de la Zone d'Activités des Danjons.
- Avis favorable de l'AELB sur l'appel à initiative pour la lutte contre les macro-déchets plastiques sur l'agglomération Bourges Plus : plan d'actions sur la période 2023/2025 pour un coût global estimé à 825 000 € subventionné à 80% (AELB + Fonds Verts)
- Acquisition d'un équipement technique véhicule de 26 tonnes hydrocureur - recycleur pour 705 000 €



10 mars 2023 : la gestion durable et intégrée à l'urbanisme des eaux pluviales. Lancement officiel du réseau régional avec Agglopolys, Bourges Plus, Chartres Métropole ; Tours Métropole, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, l'ADOPTA et le Pôle DREAM Eau & Milieux

Environnement ■ Bourges plus engagée dans une gestion durable et intégrée à l'urbanisme des zones pluviales

Eau, la nouvelle approche de l'Agglo

«L'eau pluviale est utile pour nourrir le sol, les ruelles, la végétation... On l'aide à s'infiltrer»



Travaux effectués, lieux d'entretien, ouvrage de dépollution, etc.
Hydroécologie... Bourges plus engagée pour améliorer la gestion de ses zones de ciel.

L'urbanisme durable est une priorité de l'Agglo. Une priorité qui se traduit par la mise en œuvre de solutions innovantes pour améliorer la gestion de ses zones de ciel. C'est ainsi que l'Agglo a lancé un programme de travaux de réhabilitation de ses zones de ciel, afin de les rendre plus durables et plus agréables à vivre. Ce programme vise à améliorer la gestion de l'eau pluviale, à réduire les émissions de CO2 et à améliorer la qualité de l'air. Les travaux effectués comprennent la mise en œuvre de toitures végétalisées, de noues, de bassins de rétention, etc. Ces travaux ont pour objectif de réduire les risques d'inondation, de limiter la pollution des eaux de ruissellement et de favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol.

Hydroécologie par excellence
L'Agglo a lancé un programme de travaux de réhabilitation de ses zones de ciel, afin de les rendre plus durables et plus agréables à vivre. Ce programme vise à améliorer la gestion de l'eau pluviale, à réduire les émissions de CO2 et à améliorer la qualité de l'air. Les travaux effectués comprennent la mise en œuvre de toitures végétalisées, de noues, de bassins de rétention, etc. Ces travaux ont pour objectif de réduire les risques d'inondation, de limiter la pollution des eaux de ruissellement et de favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol.

En outre, l'Agglo a lancé un programme de travaux de réhabilitation de ses zones de ciel, afin de les rendre plus durables et plus agréables à vivre. Ce programme vise à améliorer la gestion de l'eau pluviale, à réduire les émissions de CO2 et à améliorer la qualité de l'air. Les travaux effectués comprennent la mise en œuvre de toitures végétalisées, de noues, de bassins de rétention, etc. Ces travaux ont pour objectif de réduire les risques d'inondation, de limiter la pollution des eaux de ruissellement et de favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol.

Un projet, une réussite
L'Agglo a lancé un programme de travaux de réhabilitation de ses zones de ciel, afin de les rendre plus durables et plus agréables à vivre. Ce programme vise à améliorer la gestion de l'eau pluviale, à réduire les émissions de CO2 et à améliorer la qualité de l'air. Les travaux effectués comprennent la mise en œuvre de toitures végétalisées, de noues, de bassins de rétention, etc. Ces travaux ont pour objectif de réduire les risques d'inondation, de limiter la pollution des eaux de ruissellement et de favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol.

En outre, l'Agglo a lancé un programme de travaux de réhabilitation de ses zones de ciel, afin de les rendre plus durables et plus agréables à vivre. Ce programme vise à améliorer la gestion de l'eau pluviale, à réduire les émissions de CO2 et à améliorer la qualité de l'air. Les travaux effectués comprennent la mise en œuvre de toitures végétalisées, de noues, de bassins de rétention, etc. Ces travaux ont pour objectif de réduire les risques d'inondation, de limiter la pollution des eaux de ruissellement et de favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol.



Travaux secteur Exploitation avec la régie



Opération de curage/pompage réseau pluvial



Travaux de maçonnerie -
modernisation des avaloirs



Travaux d'inspection télévisée - réseau pluvial



Entretien de bassin de rétention à ciel ouvert - travaux de débroussaillage

DIRECTION CYCLE DE L'EAU

Service Clientèle

1/ Missions du service

- Accueillir et répondre aux usagers de l'eau, de l'assainissement et de l'environnement.
- Mettre à jour les dossiers des usagers de l'eau : mutations, modifications de données financières, mise à jour régulière de la base de données de l'eau et de l'assainissement (téléphone, adresses mails, contacts, etc...).
- Etablir les factures de 38 115 abonnés (chaque usager de chaque secteur étant destinataire d'une facture tous les 6 mois).
- Traiter les demandes de dégrèvement dans le cadre de la loi Warsmann.

2/ Chiffres clés

- **38 115 abonnés.**
- Environ **400 mutations** par mois sur l'ensemble de l'agglomération.
- **400 appels** en moyenne par semaine (sur 0 800 897 730 eau/assainissement et environnement).
- Réception de **4 700 courriers** en moyenne par an et **8 000 courriels** (prioritairement pour les services de l'eau).
- Etablissement de **90 000 factures** par an en moyenne (1 facture tous les 6 mois par secteur + factures complémentaires et rectificatives + mensualisations).
- Dégrèvements : **200 demandes** en moyenne par an (en 2021 : 186 demandes de dégrèvement pour un volume dégrévé en eau de 123 754 m³ soit un montant de 199 244 €).

3/ Actions phares 2021/2022

Reprise en force de l'activité suite à une année de pandémie qui a bouleversé les prévisions de mutations.

4/ Perspectives 2023

Reprise de la commune de Mehun-sur-Yèvre à compter du 1^{er} juillet soit 3 500 abonnés qui rejoignent la collectivité (1^{ère} facturation décembre 2023).

DIRECTION ASSAINISSEMENT

1/ Missions de la Direction

- Collecte transport et traitement des eaux usées, urbaines et industrielles acceptées dans les réseaux publics d'assainissement
- Contrôles réglementaires des dispositifs d'assainissement non collectifs
- Travaux de réparation, renouvellement et restructuration des réseaux d'assainissement
- Travaux d'extension et réalisation de branchements particuliers pour le raccordement de nouveaux immeubles

2/ Chiffres clés

Dépenses d'investissement : **2 M€ HT/an** (hors opération exceptionnelle de construction d'une nouvelle station d'épuration à Bourges)
Construction d'une nouvelle station d'épuration communautaire située à Bourges sous forme d'autorisation de programme à hauteur de **50 M€ HT**, exécutée de **2018 à 2023**.

3/ Actions phares 2021/2022

Mise en service et exploitation en régie de la nouvelle usine de traitement des eaux usées « Aquavara » située chemin de la Prairie à Bourges.

4/ Perspectives 2023

- Lancement d'une étude-diagnostic et d'un schéma-directeur de travaux d'assainissement pour le périmètre de Saint-Germain-du-Puy.
- Exploitation en régie des infrastructures d'assainissement de Mehun-sur-Yèvre, suite à l'achèvement d'une délégation de service public, à compter du 1^{er} juillet 2023.



Inauguration de la nouvelle station d'épuration «Aquavara»



FOCUS

CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION

La construction d'une nouvelle usine de traitement des eaux usées a été lancée en 2018, après la réalisation d'études d'impact approfondies ; le site retenu est juxtaposé à l'ancienne station d'épuration, située chemin de la Prairie à Bourges. Les effluents collectés concernent le territoire de Bourges, Saint-Doulchard, La-Chapelle-Saint-Ursin, Trouy, Morthomiers. La capacité de l'usine permet d'envisager à terme le raccordement des effluents de Saint Germain du Puy.

POLITIQUE DE L'EAU

L'usine de traitement permet le rejet d'une eau respectant les normes de rejets fixés par la police de l'eau, dans la rivière l'Yèvre. Elle soutient ainsi son débit dans son parcours urbain (Prado - Vauvert - Moulin-Batard).

Une partie des eaux traitées alimente une zone humide, créée à l'emplacement de l'ancienne station d'épuration., en bordure du boulevard de l'Avenir.

Le ruissellement pluvial du site est infiltré dans des noues, et dirigé pour partie vers une mare existante, restaurée.

PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

L'aménagement a donné lieu à la plantation de nouvelles ripisylves le long des cours d'eau Est-Ouest traversant le site.

La restauration de la mare existante permet le retour d'une population de batraciens et reptiles, et de l'avifaune liée à ces espèces (hérons), ou à ce milieu (cols verts).

La sanctuarisation d'une partie du site, et son maintien en prairie naturelle à fauche tardive, permet de créer les conditions favorables au papillon cuivré des marais, espèce protégée.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Au-delà de la construction d'une nouvelle usine de traitement des eaux usées, la production de biométhane par Bourges Plus (par méthanisation des boues d'épuration) est un véritable enjeu de transition énergétique. Il s'agit d'une énergie renouvelable produite au cœur du territoire communautaire, et injectée dans le réseau géré par GRDF.

Le gaz produit est destiné aux foyers et industriels de Bourges et environs, pour les besoins de chauffage, d'eau chaude et de cuisson.

AMÉNAGEMENT URBAIN

La construction de l'usine de traitement des eaux usées a donné lieu à une architecture visible dans un site urbain, accompagnée d'un choix de coloris et revêtements de qualité (pare-vue et habillages de façades).

Le projet permet également la requalification du chemin de la Prairie, soignant sa desserte du foyer Flora Tristan et des jardins familiaux en bordure de l'Yèvre.

LES DONNÉES FINANCIÈRES

Les travaux de construction de la nouvelle usine de traitement des eaux usées de l'agglomération de Bourges s'élèvent à 48 millions d'Euros HT.

L'équipement a été financé à hauteur de 35 millions d'euros par Bourges Plus, 12 millions d'euros par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, 800 000 euros par le Conseil Régional Centre-Val de Loire, 572 000 euros par le Conseil Départemental du Cher, 140 000 euros par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

LA MOBILISATION DES SERVICES

Piloté par la Direction de l'assainissement, le projet a permis une dynamique transversale avec la direction de la commande publique, des finances, et l'ensemble des services supports. Les fouilles d'archéologie préventives ont été réalisées par la Direction de l'archéologie de Bourges Plus.

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1/ Missions de la Direction

- Piloter des actions variées visant une réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits (sensibilisation, fourniture ou prêt de matériel, campagnes d'affichage et réalisation de supports papiers).
- Informer, accompagner les usagers dans les gestes de prévention et de tri des déchets, répondre à leurs demandes.
- Assurer une collecte de qualité pour tous les déchets.
- S'assurer de la bonne gestion des déchets collectés (tri, recyclage, valorisation, enfouissement).
- Optimiser le service de collecte et de traitement pour en contenir le coût.
- Gérer le parc des déchèteries de manière à accueillir dans de bonnes conditions les usagers et de permettre un tri de qualité.
- Piloter l'élaboration puis l'animation et le suivi/évaluation de la mise en œuvre de démarches globales (Plan Climat Air Energie Territorial, labellisations Climat Air Energie et référentiel économie circulaire) relatives à la politique de transition écologique et énergétique de Bourges Plus.
- Piloter et mettre en œuvre des dispositifs réglementaires (Plans de Prévention du Bruit sur l'Environnement, rapports annuels développement durable, bilans carbone, ...).
- Mettre directement en œuvre des actions sur les trames verte, bleue et noire, la qualité de l'air, le bruit, la sobriété, le développement durable, l'économie circulaire, l'éducation à l'environnement.
- Permettre le développement des énergies renouvelables en pilotant des projets de production d'énergie mais aussi en facilitant l'émergence de projets portés par les communes et citoyens.
- Travailler pour intégrer le développement durable et la transition écologique et énergétique dans les différents projets de la collectivité.
- Réaliser des actions/animations en direction de la population (atlas de la biodiversité, jardins partagés, collectifs citoyens, cadastre solaire,...).

2/ Actions phares 2021/2022

- Suite à la constitution de la Société Publique locale Tri Berry Nivernais regroupant 16 collectivités du Cher, de la Nièvre et de l'Indre, un opérateur a été retenu et a construit le nouveau centre de tri des déchets recyclables qui triera déchets d'emballage et papiers (bac jaune) de 500 000 habitants.

- Des travaux importants ont été réalisés dans les déchèteries des Quatre Vents et de Saint-Doulchard pour permettre un tri plus facile des déchets.

- Bourges Plus a drastiquement réduit l'enfouissement de ses ordures ménagères résiduelles à l'occasion du renouvellement du contrat en juillet 2021. Ce choix de réduction des émissions de gaz à effet de serre a conduit à une hausse assumée des coûts de traitement. L'augmentation du coût des énergies a aussi pesé sur les charges liées à la collecte des déchets. Au total, le coût des prestations de service (collecte, tri, traitement) est passé de 9,1 millions d'euros en 2020 à 12,5 millions d'euros en 2022.

- Le Plan Climat Air Energie Territorial de Bourges Plus a été adopté le 2 décembre 2021 et a donné lieu à la définition d'un premier programme d'actions dont la mise en œuvre couvre la période 2021 - 2026.

- Une étude sur la trame verte et bleue a été réalisée sur tout le territoire de Bourges Plus. La première phase avait pour objectif d'inventorier tous les arbres, haies, talus,... tout élément de biodiversité pouvant participer à la constitution de corridors écologiques. La deuxième phase portait sur la

proposition de plantation de haies, de reconstitution de prairies humides et de bandes enherbées le long des cours d'eau.

- Les élus du Conseil communautaire ont décidé de s'engager, dans le cadre d'un partenariat avec l'ADEME de 4 ans, dans le programme Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE) portant sur deux référentiels dont l'objectif est l'amélioration continue des politiques de la collectivité en matière de climat air énergie et d'économie circulaire.

- Bourges Plus s'est également engagée dans le programme européen life-lets-go4climate « Osons la transition ! ». Avec 11 partenaires, piloté par la région Centre-Val de Loire, ce programme a pour objectif de favoriser l'essor de collectifs citoyens pour à terme constituer des communautés d'énergie citoyenne en capacité de mener des actions de promotion de la sobriété énergétique et/ou de développement de projets de production d'énergies renouvelables. A l'issue de 4 ateliers ayant réuni une soixantaine de participants en tout, 5 collectifs se sont créés.

- Deux sociétés de projet associant chacune Bourges Plus, la Ville de Bourges et la SEM Ener Centre-Val de Loire ont été créées pour aboutir, d'ici 2026, à la création de deux champs photovoltaïques sur les sites de Port Sec Sud (27 ha) et des Quatre Vents (6 ha). En parallèle, des réflexions ont été engagées pour équiper les toitures de deux bâtiments communautaires (locaux des Directions de l'eau et de l'archéologie) avec des panneaux photovoltaïques.

- « Faites de l'écologie », seule manifestation déclinée à l'échelle de tout le territoire de l'agglomération, est l'occasion de déployer dans chaque commune, durant une semaine au mois de mai, des animations autour des thèmes de la biodiversité et plus globalement des enjeux environnementaux.

Un moment festif est organisé dans le jardin de l'Archevêché à Bourges avec la participation de nombreux acteurs agissant sur le thème de la préservation de l'environnement.

- L'éclairage public dans les zones d'activité de l'agglomération est désormais éteint une partie de la nuit pour favoriser la faune nocturne.

3/ Perspectives 2023

• Biodéchets

Des expérimentations vont être menées pour tester différentes modalités de gestion séparée des biodéchets par les habitants :

- Il va être proposé aux habitants des communes d'Annoix, Saint-Just, Vorly et du quartier des Bigarelles à Bourges d'être dotés en composteurs domestiques afin qu'ils puissent gérer directement à leur domicile leurs déchets alimentaires en les transformant en compost.

- 20 abribacs permettant une collecte des déchets alimentaires en points de regroupement vont être installés sur la commune de La-Chapelle-Saint-Ursin ; le contenu des bacs sera collecté une fois par semaine.

- Les habitants du chemin de Villeneuve à Bourges (et des voies adjacentes) vont bénéficier d'une collecte en porte à porte de leurs biodéchets toutes les semaines.

Tous ces habitants verront en parallèle passer la collecte de leur bac vert et de leur bac jaune d'une fois par semaine à une fois toutes les deux semaines, la mise en place d'une gestion séparée des biodéchets diminuant notablement les volumes en jeu.

A l'issue de l'expérimentation, les élus choisiront des modalités de gestion des biodéchets à mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire de l'agglomération qui pourront être différentes en fonction des typologies d'habitat.



Biodéchets - Compost Trou

• Energies renouvelables

En 2023, les études d'impact des projets de champs solaires de Port Sec Sud et des Quatre vents seront conduites à leur terme, l'objectif étant que cette année permette de délimiter précisément le périmètre sur lequel les panneaux pourront être installés afin qu'un permis de construire puisse être déposé avant la fin de l'année.

Pour le bâtiment de la Direction de l'eau au Porche, une étude technicoéconomique va être réalisée dont un des objectifs est de définir quelle quantité de l'électricité produite pourra être autoconsommée par les

pompes qui alimentent le territoire de l'agglomération en eau potable.

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) va être lancé pour l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments et parkings publics de l'agglomération et des communes membres qui seront intéressées pour y participer.

- **Etude bilan gaz à effet de serre**

Une étude va être réalisée pour évaluer les quantités de gaz à effet de serre produites par la Communauté d'agglomération Bourges Plus dans le cadre de la réalisation de ses différentes missions. Elle permettra d'identifier les secteurs de son activité les plus émissifs et sera assortie d'un plan d'actions pour diminuer à terme les émissions pouvant l'être.

- **Life, Conversations carbone**

Dans le cadre du programme Life Let's go4climate, « osons la transition », 5 binômes de facilitateurs vont être formés aux « conversations carbone » afin qu'ils puissent accompagner des groupes de 6 à 10 habitants dans cette démarche.

Les Conversations carbone constituent une méthode originale pour accompagner des habitants volontaires vers un mode de vie plus sobre en carbone. En pratique, un cycle de Conversations carbone est une série de 6 ateliers. Les participants, avec l'aide de deux facilitateurs, abordent individuellement et collectivement plusieurs sujets comme l'énergie à la maison, la mobilité, l'alimentation et l'eau, la consommation et ses déchets... L'objectif est d'aider chacun à construire son propre plan d'actions simples et

concrètes pour réduire son empreinte carbone.



Conversations Carbone

- **Suivi du Plan Climat Air Energie Territorial et du programme Territoire Engagé Transition Ecologique**

Le suivi des différentes actions inscrites dans le PCAET pour les années 2021 et 2022 sera formalisé dans l'OPEN PCAET, plateforme numérique accessible au grand public. L'année donnera également lieu à des rencontres avec les différents porteurs d'actions, qu'ils soient internes ou externes à Bourges Plus. En fin d'année, un événement regroupant tous les acteurs sera organisé afin d'échanger sur différentes thématiques relatives à la transition écologique.

Concernant le programme TETE, le programme d'actions sera adopté par Bourges Plus et donnera lieu à la signature d'un avenant dans le cadre du partenariat entre Bourges Plus et l'ADEME.

FOCUS

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

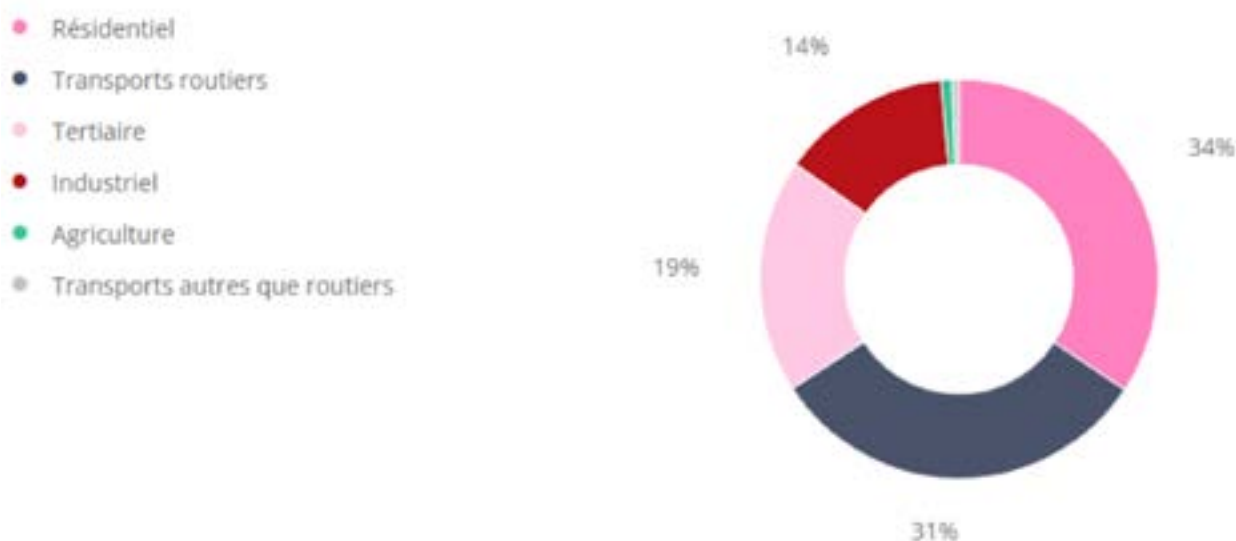
Le Plan Climat Air Energie Territorial a été adopté le 2 décembre 2021 après notamment une étape de consultation du public. Ce programme d'actions contribue à lutter contre le dérèglement climatique. Il poursuit plusieurs objectifs :

- **Atténuer les émissions de gaz à effet de serre**, en réduisant les consommations énergétiques du territoire liées aux transports, à l'habitat, aux industries et à l'agriculture mais aussi en substituant progressivement l'utilisation des énergies fossiles (pétrole, gaz etc.) par des énergies renouvelables produites localement et moins émettrices de gaz à effet de serre ;
- **S'adapter aux conséquences déjà visibles du dérèglement climatique** comme l'augmentation des vagues de chaleur par exemple ;
- **Améliorer la qualité de l'air.**

La mise en œuvre du Plan Climat concerne la période 2021 à 2026. A l'échéance, un bilan sera réalisé pour mettre à jour le programme d'actions en fonction des résultats obtenus et le reconduire pour une période de 6 ans.

Le Plan Climat Air Energie Territorial en quelques chiffres

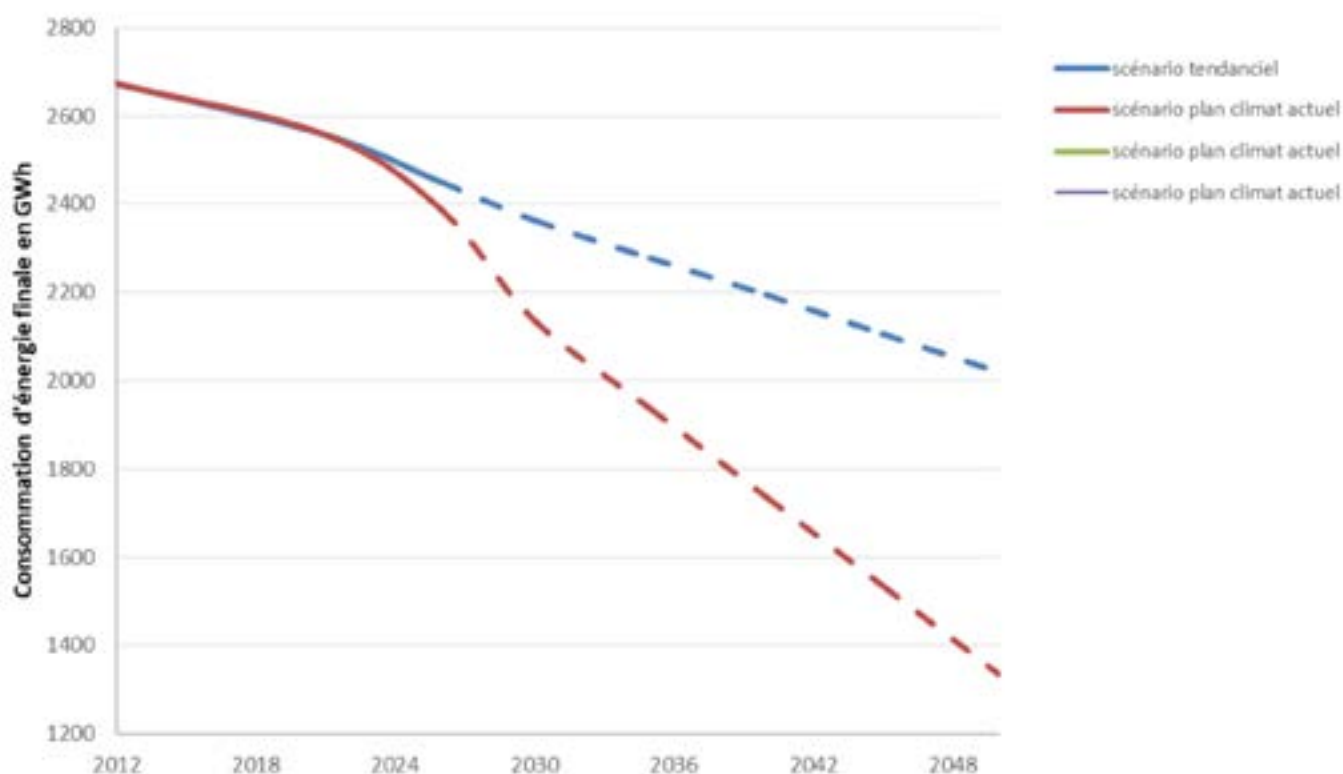
Eléments de diagnostic : Répartition des consommations d'énergie en fonction du secteur d'activité (source : ODACE Centre Val de Loire, année de référence du Plan Climat (2012))



Les objectifs	Le cadre d'action
<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer de 20% la consommation énergétique du territoire en 2030 par rapport à 2012 ; - Diminuer de 35% les émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 2012 ; - 33% de la consommation énergétique du territoire d'origine renouvelable en 2030. 	<ul style="list-style-type: none"> - 5 axes d'interventions stratégiques : le cadre de vie, l'énergie, la mobilité, l'alimentation et l'exemplarité ; - 26 fiches-actions ; - 89 opérations ; - 53% des opérations ne relèvent pas d'un pilotage direct de Bourges Plus, ce qui confirme la dimension partenariale du Plan Climat. Toutes les communes du territoire sont notamment concernées à leur niveau (éclairage public, rénovation de bâtiment, plan vélo, etc.).

Visualisation de l'impact estimé de la mise en œuvre du Plan Climat sur la consommation énergétique totale du territoire

Estimation de l'impact de la mise en oeuvre du PCAET sur l'évolution de la consommation d'énergie



FOCUS

Le Plan Climat Air Energie Territorial en actions

L'ensemble des services de la communauté d'agglomération est mobilisé pour sa mise en œuvre. Pour exemple, la DGA « Dynamiques territoriales, attractivité, développement » s'est notamment saisie du sujet en proposant aux agents du site de Foch une sensibilisation au dérèglement climatique grâce aux fresques du climat puis en organisant des ateliers de travail pour voir de quelle manière, concrètement, les objectifs poursuivis par le Plan Climat Air Energie Territorial peuvent se décliner dans le quotidien professionnel de ces agents.

D'autres actions du PCAET sont directement déclinées dans les différentes politiques publiques de Bourges Plus : urbanisme, amélioration de l'habitat privé, mobilités, développement des énergies renouvelables etc.

L'adoption du PCAET a nécessité de requestionner les objectifs de certaines politiques publiques. Les objectifs de rénovation des logements privés portés par le service Habitat ont ainsi été ajustés pour être cohérent avec l'objectif de diminution de la consommation énergétique du secteur résidentiel.

Son adoption a introduit la question du positionnement de Bourges Plus par rapport au développement des

énergies renouvelables. Et les objectifs sont pour le moins ambitieux entre les objectifs de production et ceux d'associer les citoyens à ces projets. Une étape importante a été franchie pour la communauté d'agglomération et la ville de Bourges qui sont toutes deux rentrées financièrement au capital d'une société de projet pour développer un parc solaire photovoltaïque sur une ancienne friche industrielle, celle de Port-Sec Sud en l'occurrence. Avec la production de biogaz par la nouvelle station d'épuration, la communauté d'agglomération de Bourges est devenue productrice d'énergies renouvelables.

En 2022, pour accélérer cette dynamique et répondre à l'urgence climatique, les élus du Conseil communautaire ont décidé de s'engager dans le programme territoire engagé transition écologique. Promu par l'Agence de la transition écologique (ADEME), il permet à Bourges Plus de renforcer le Plan Climat sur le volet de l'exemplarité de ses politiques publiques et de le compléter avec le sujet de l'économie circulaire. Pour soutenir cet engagement, la délégation régionale Centre-Val de Loire de l'ADEME a proposé à Bourges Plus un soutien technique et financier qui a pris forme dans un contrat d'objectifs territorial transition. L'année 2022 a permis de

dresser avec les services un état des lieux précis de la situation de Bourges Plus grâce à deux référentiels reconnus (« climat-air-énergie » et « économie circulaire ») puis d'identifier un projet de programme d'actions pour progresser. Plus de 20 services et 45 agents se sont ainsi mobilisés pour renforcer le Plan Climat sur les sujets de la formation des agents, de l'analyse climat du budget ou bien encore de la rénovation du patrimoine bâti de Bourges Plus par exemple.

Afin de rendre plus visible la mise en œuvre de l'ensemble de ces actions, un travail collaboratif a été initié avec la DUNSI en 2022 pour consolider un OPEN PCAET. Cet outil est une plateforme numérique qui sera accessible au grand public et qui permettra de visualiser son état d'avancement en termes de réalisation des actions programmées mais aussi au regard des principaux objectifs territoriaux (diminution de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre, production des énergies renouvelables).

DIRECTION DES ÉTUDES (direction mutualisée)

1/ Missions de la Direction

La Direction mutualisée des Etudes constitue au sein de Bourges Plus une ressource technique interne de conseil technique, de dessin et conception sur les domaines techniques de l'espace public, de l'aménagement, des réseaux, de la topographie et du bâtiment.

Structurée en trois services autour de cette communauté de métier et moyens, elle agit sur mandat des directions spécialistes (Voirie/ Cycle de l'Eau/ Bâtiment/ Espace Vert/ Environnement) pour mener leurs études longues et/ou corrélées leurs problématiques.

• Cartographie - Topographie

- Prestation interne de levés topographiques pour les projets des directions.
- Expertise technique et représentation de l'EPCI lors des opérations foncières dans le cadre de projets internes ou sur sollicitation des géomètres représentant les riverains.
- Instruction des demandes d'arrêtés d'alignement.
- Suivi et gestion des bases plans topographiques, et réseaux. Fourniture de plans en lien avec les projets.
- Mise à jour des réseaux d'eau potable et d'eaux usées sur le SIG en lien avec les directions gestionnaires.
- Instruction des DT-DICT (Déclarations de Travaux et Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux) concernant les réseaux d'Eaux Usées

(EU), d'Adduction d'Eau Potable (AEP), d'Eau Pluviale (EP) et des réseaux d'éclairage public (ECL) en classe A.

• Etudes Espaces Publics - Réseaux

- Prestation interne de maîtrise d'œuvre études (de l'esquisse aux dossiers de consultation des entreprises) des travaux d'aménagement des espaces publics et de réseaux.
- Assistance aux opérations d'inscriptions budgétaires.
- Instruction des autorisations d'urbanisme sur le domaine du cycle de l'eau.
- Suivi des travaux des réseaux du cycle de l'eau dans les lotissements où les voiries sont vouées à une intégration dans le domaine public et les ZAC.

• Etudes Bâtiments - Accessibilité

- Prestation interne de maîtrise d'œuvre études (de l'esquisse aux dossiers de consultation des entreprises) des travaux de construction, de rénovation ou de réaménagements intérieurs de bâtiment.
- Prestation de levés architecturaux.
- Assistance aux opérations d'inscriptions budgétaires.
- Programmation architecturale, conseil.
- Suivi de la mission accessibilité intercommunale.

2/ Chiffres clés

• Cartographie - Topographie :

- Nombre de réponses aux DT-DICT : 6383 (3208 en 2021 / 3175 en 2022).

Mise à jour des réseaux :

- Mise à jour réseaux en 2021 (graphique et/ou attributaire) : 35364 mètres linéaires en assainissement et 39487 mètres linéaires en AEP.

- Nombre de branchements en 2021 (graphique et/ou attributaire) : 1442 en assainissement et 2769 en AEP.

- Mise à jour réseaux en 2022 (graphique et/ou attributaire) : 45989 mètres linéaires en assainissement et 38263 mètres linéaires en AEP.

- Nombre de branchements EU MAJ 2022 (graphique et/ou attributaire) : 1752 en assainissement et 3082 en AEP.

• Etudes Espaces Publics - Réseaux

- En 2021, plus de 5.1 M€ d'estimations réalisées en espaces publics, 1.5 M€ d'estimations réalisées en études d'assainissement, 18 suivis de lotissements/ZA, et 1022 avis techniques sur les autorisations d'urbanisme.

- En 2022, plus de 2 M€ d'estimations réalisées en espaces publics, 580 K€ d'estimations réalisées en études d'assainissement, 30 suivis de lotissements/ZA, et 719 avis techniques sur les autorisations d'urbanisme.

• Etudes bâtiments - Accessibilité

- Environ 200 K€ d'estimation bâtiment réalisées pour les IAS des services en 2021.

- Environ 1 M€ d'estimation bâtiment réalisées pour les IAS des services en 2022.

3/ Actions phares 2021/2022

• Cartographie - Topographie

Renouvellement du marché de prestations topographiques.

• Etudes Espaces Publics - Réseaux réalisés

- SDA : Mise en accessibilité des arrêts de bus + création d'un pôle terminus du creps.

- BHNS : préparation des plans pour l'appel à projet.

- Déchetterie de Saint-Doulchard - Agrandissement (600 000 € TTC).

- ZAE DANJONS : requalification (4 500 000 € HT).

- Poursuite du pilotage du schéma directeur de gestion des eaux pluviales et de l'analyse technique de la prise de compétence GEPU.

- Avenue De Lattre de Tassigny - Esquisses du projet.

- Parking covoiturage porte de Nevers - création.

- Place Pierre Hervier-requalification démarrage étude.

• Etudes réseaux humides réalisées

- Rue des Beaux-Arts (EU) - Bourges

- Rue Edouard Branly (EU) - Bourges

- Ruelle des Cerisiers (EU+EP) - Asnières

- Rue du Nivernais (EU+EP) - Bourges

- Rue des Mésanges (EU) - Asnières

- Route de Bourges (EU) - La-Chapelle-Saint-Ursin

- Impasse Boileau-Molière (EU) - Saint-Doulchard

- Chemin des Creuzettes - Saint-Doulchard

- Chemin de Villeneuve (EU) - Bourges

- Rue Albert Hervet (EU) - Bourges

- Rue de Lazenay (EU, lien AEP) - Bourges

- Rue de la Sente Aux Loups (EP) - Bourges

- Avenue De Lattre De Tassigny (EU+EP) - Bourges

- Rue des Lauriers (EU+EP) - Saint-Germain-du-Puy

- Allée St Sylvain - Trouy

• Suivis des réseaux d'assainissement eaux usées /eaux pluviales et d'adduction d'eau potable sur les lotissements et ZAC

- Zones d'Aménagement des Breuzes - Bourges

- Les clos des Ailliers - La Chapelle Saint-Ursin

- Les jardins du Val d'Auron tranche 5 - Bourges

- La Jambe levée 2 - Plaimpied-Givaudins

- Les Champs Châlons - Saint-Germain-du-Puy

• Etudes bâtiments

- Déchèterie des Quatre Vents (assistance chantier Local DDS et DEEE + étude pour réimplantation d'un bungalow de gardiens) - Bourges.

- Création d'un bâtiment surpresseur - La Chapelle Saint-Ursin.

- Pôle Tertiaire Libération - Aménagement d'un espace douche (SIVY) - Bourges.

- Etudes d'accessibilité.

- Faisabilités - Chiffrages des IAS - BP 2022 et BP2023.

• Accessibilité

Reprise de la commission intercommunale d'accessibilité.

4/ Perspectives 2023

• Cartographie - Topographie

- Réponses aux DT-DICT : mettre en place un tableau de bord de suivi des réponses afin de contrôler le respect des obligations légales et valoriser le travail des agents.
- Topographie : faciliter la formalisation des demandes en matière de topographie.
- Mettre en avant la charge de travail via un planning prévisionnel et une carte interactive des emprises des travaux topographiques en cours.
- Actualiser, unifier, remettre en forme les gabarits afin de faciliter la normalisation des livrables (plans topographiques, plans de récolement,...) et leur exploitation / diffusion.
- Foncier : mettre en place une carte interactive visant à permettre une vision globale des dossiers, opérations et travaux, passés et en cours.

• Etudes Espaces Publics - Réseaux

Plan et chiffrage de l'appel à projet vélo

- Etude de la rue de Pignoux
- Etude la rue de la Salle d'Arme
- Etude de la requalification de l'Avenue d'Issoudun
- Etude de l'Avenue De Lattre de Tassigny

• Etudes réseaux humides

- Aménagement de gestion des eaux pluviales sur l'ancien site Axéreal
- Rue du Champ Martin
- Route de la Chapelle (Trouy)

• Suivi lotissement / ZA

- Parc des Breuzes - Bourges
- Les Champs Châlons - Saint-Germain-du-Puy
- Pré des Gatis - Trouy
- Les Hauts de la Chapelle 2^{ème} tranche
- La-Chapelle-Saint-Ursin
- Le Champ des Noyers - Trouy
- Les Cueilles - Trouy

• Etudes bâtiments - Accessibilité

- Bâtiment Foch - Rénovation énergétique du bâtiment
- Axereal - Faisabilité de réaménagement des locaux
- Service Eaux Pluviales et Prévention des Inondations - Redistribution des espaces (partie bureaux)
- Site Pignoux - Faisabilité sur la création d'un hangar de stockage
- Faisabilités - Chiffrages des IAS - BP 2024

• Accessibilité

- Mise en place du recensement de l'offre de logements accessible
- Commission intercommunale d'accessibilité

DIRECTION DES BÂTIMENTS (direction mutualisée)

1/ Missions de la direction

La direction des Bâtiments a pour mission de garantir l'entretien et la maintenance technique des moyens de fonctionnement des 19 bâtiments communautaires et 284 bâtiments communaux. Elle conduit également les opérations d'investissement nécessaires à l'évolution du patrimoine bâti. La direction est en interface avec les directions gestionnaires et utilisatrices des locaux.

Les missions permanentes de la direction consistent à assurer la conduite des travaux relatifs à l'entretien et au développement du patrimoine bâti de la Ville et de Bourges Plus, et plus particulièrement :

- à l'élaboration des programmes et documents techniques des marchés de travaux,
- au suivi des études et des travaux,
- à la gestion des énergies des bâtiments, et recherche d'économies,
- à l'élaboration et suivi de l'exécution financière des budgets annuels des études et travaux,
- à la gestion de la maintenance préventive et de la maintenance curative des équipements techniques,
- et à l'établissement des dossiers de demande d'urbanisme.

2/ Chiffres clés

En € TTC	2021		2022	
	Ville	Bourges Plus	Ville	Bourges Plus
Montant annuel de mandatement des crédits d'investissement et de fonctionnement	16 187 000 €	2 861 000 €	15 574 000 €	2 753 000 €
Montant moyen annuel par bâtiment des crédits de fonctionnement pour la maintenance	4 376 €	8 094 €	3 860 €	9 065 €
Consommation annuelle en électricité et chauffage des bâtiments	26 357 001 kWh	2 010 110 kWh	25 815 526 kWh	1 934 973 kWh

Agglomération

- **ENSA :**

- Travaux de réfection des couvertures, charpentes, façades et menuiseries des bâtiments de la cour d'honneur.

- Travaux de mise en sécurité par étaiement des planchers des bâtiments pour assurer la poursuite d'exploitation du bâtiment.

- Groupe de travail sur le devenir de l'école et des bâtiments.

- **ZAC Lahitolle :** début des travaux de dépollution et démolition des bâtiments phase 3.

- **Maison de l'agglomération :** études de programmation pour la réhabilitation des anciens locaux de la Maison de la Culture et lancement du concours de Maîtrise d'Oeuvre.

- **Travaux d'extension du réseau de chauffage urbain dans la ZAC Lahitolle** (raccordement salle d'Armes et INSA).

- Finalisation et saisie dans la plateforme OPERAT des données sur les consommations des bâtiments concernés par le décret tertiaire.



ENSA

Ville

- Fin des travaux de construction de la Maison de la Culture livrés à l'été 2021.

- Fin des travaux d'amélioration des bâtiments scolaires dans la maternelle Auron.

- Travaux d'amélioration des bâtiments scolaires dans les écoles Turly, Bastié et Pressavois.

- Fin des travaux de réhabilitation de la patinoire suite à incendie d'août 2017 et réouverture à l'automne 2021.

- Fin des travaux de construction d'une Maison de Santé au Prado et livraison en janvier 2022.

- Fin des travaux de construction des nouveaux vestiaires du dépôt des jardiniers des Gibjoncs.

- Étude de programmation et d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la restructuration des stades J. Rimbault, A. Depège et J. Brivot.

- Étude de programmation et d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le plan écoles de la Ville.

- Travaux de réfection du rez-de-chaussée de la médiathèque.

- Sécurisation des façades de l'Hôtel de Ville par pose de filets contre la chute éventuelle des parements pierre.

- Fin des travaux de mise aux normes électriques et incendie des commerces de la halle Saint Bonnet.

- Finalisation et saisie dans la plateforme OPERAT des données sur les consommations des bâtiments concernés par le décret tertiaire.

• Agglomération

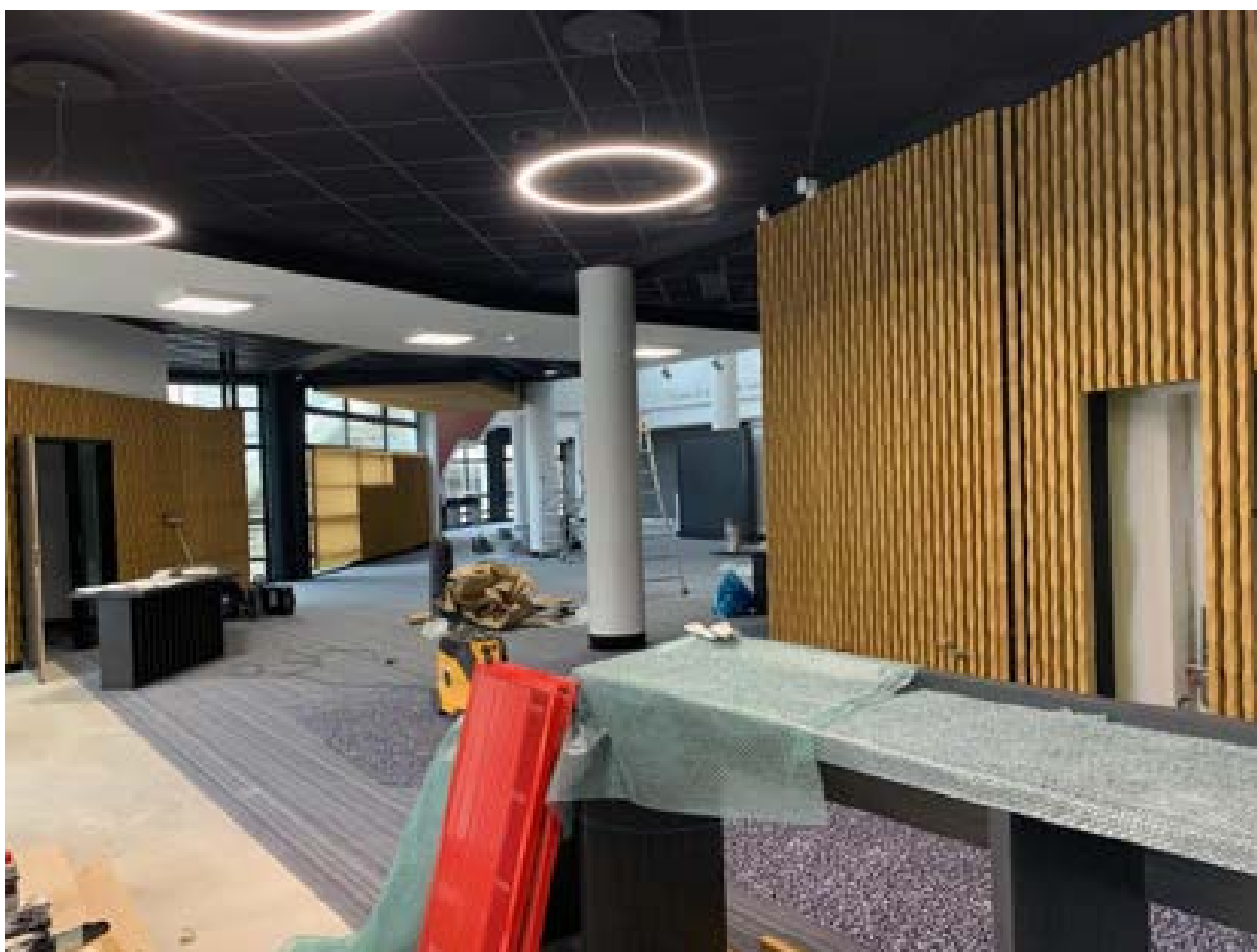
- **ENSA** : Fin des travaux de réfection des couvertures, charpentes, façades et menuiseries des bâtiments de la cour d'honneur.
- **ZAC Lahitolle** : travaux de dépollution et démolition des bâtiments phase 3.
- **Maison de l'agglomération** : attribution du marché de Maîtrise d'Oeuvre et début des études d'avant-projet pour la réhabilitation des locaux en maison de l'agglomération. Livraison prévue fin 2026.
- **Travaux d'extension du réseau de chauffage urbain dans la ZAC Lahitolle** (raccordement salle d'Armes et INSA).
- Etude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un schéma directeur énergétique sur les bâtiments.



Pavillon d'Auron

• Ville

- Fin des travaux de réfection du rez-de-chaussée de la médiathèque et livraison fin mars 2023.
- Travaux d'amélioration des bâtiments scolaires dans les écoles Bastié, Gibjoncs (Paul Arnault) et Pressavois.
- Travaux de remplacement de la climatisation de la patinoire.
- Travaux de réfection des locaux du bureau d'études dans l'ancien hôtel de Ville, suite à désordre charpente.
- Travaux de réfection de la couverture du Pavillon d'Auron suite à sinistre orage juin 2022.
- Extension des vestiaires des locaux de la police municipale à Avaricum.
- Etude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un schéma directeur énergétique sur les bâtiments.
- Etude de maîtrise d'œuvre pour la stabilisation et la restauration du pavillon ouest de la halle aux Blés.
- Début des travaux de mise en conformité incendie des locaux de l'ancien hôtel de Ville.
- Début des travaux de réfection de la couverture de l'hôtel Lallemant.



Médiathèque

DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC URBAIN (direction en partie mutualisée)

1/ Missions de la direction

Dénommée jusqu'à il y a peu, direction VRD (associée à Voirie et Réseaux Divers), la direction est désormais nommée direction de l'espace public urbain. Cette nouvelle dénomination vise à mieux faire comprendre les missions de la direction. En effet, la direction a en charge la voirie, mais également l'aménagement des espaces publics en général, aussi bien en travaux qu'en études pour certaines d'entre elles, aussi bien dans sa composante entretien que dans celle liée à la rénovation et à la requalification.

C'est une direction mutualisée partiellement. En effet, seul le service voirie-travaux neufs est mutualisé, ce qui représente une douzaine d'agents. Une cinquantaine d'agents de la direction sont affectés à des missions uniquement Ville de Bourges.

Les agents mutualisés assurent d'une part les missions de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage d'opérations de voirie dans les zones d'activités et sur les voiries d'intérêt communautaires. Ils

ont également pour mission d'organiser l'entretien des zones d'activités en matière de propreté, d'entretien des espaces verts, de la maintenance de la signalisation et de l'éclairage public quand cet entretien n'est pas effectué par les communes dont une partie du personnel est mis à disposition de l'Agglomération.

Enfin, la direction espace public urbain est fréquemment sollicitée par d'autres directions sur tout ce qui est lié au domaine public et aux travaux de voirie sur les projets dont elles ont la maîtrise d'ouvrage (direction aménagement, service mobilités, direction de l'environnement), sur des projets aussi variés que le Schéma Directeur d'Aménagement d'Agglobus, le PVI (Plan Vélo Intercommunal) ou bien encore le BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) ou l'agrandissement de la déchèterie de Saint-Doulchard.

2/ Chiffres clés

Montant des mandatements en investissement 2021 + 2022 : **7.1 M€**

Linéaire de Voirie d'Intérêt Communautaire au 31/12/2022 : **10 km**

3/ Actions phares 2021/2022

- Au titre de la compétence économie, la Communauté d'agglomération entretient les voiries des Zones d'Activité Économiques. A ce titre, en 2021 et 2022 (principalement en 2022), d'importants travaux de requalification de l'ensemble de la zone des Danjons à Bourges ont été initiés. Cette zone, vétuste, est ainsi relookée entièrement en y intégrant des aménagements cyclables, une liaison douce depuis la rocade verte et la plantation d'arbres d'alignement sur son artère principale. En termes de pluvial, à noter la mise en œuvre à grande échelle de matériaux drainants, de couleur claire, sur les trottoirs permettant l'infiltration des eaux de pluie. De même, des ouvrages innovants ont été mis en œuvre en matière de dépollution des eaux météoriques. Fin des travaux prévue en 2023.

- Autre zone d'activité ayant fait l'objet de lourds travaux, la zone de Malitorne à Saint-Doulchard. Les rues André Charles Boulle, Frères Michelin et Amédée Bollée ont ainsi été refaites à neuf, sur cette zone, l'une des plus anciennes de Saint-Doulchard. Préalablement à ces travaux, l'éclairage public a été entièrement rénové et les réseaux des concessionnaires remplacés. Les travaux se terminent en 2023 par la rue Amédée Bollée.

- La zone emblématique du Moutet à Bourges, vaste zone d'activité de près de 60 Ha créée en 2015/2016, a vu ses travaux viaires terminés en ce qui concerne sa première phase de 44 Ha. Cela représente près de 10M€ d'investissement. La commercialisation des terrains est désormais bien avancée.

Rue André et Edouard Michelin
- MALITORNE - Saint-Doulchard



4/ Perspectives 2023

- Inauguration des travaux des zones des Danjons à Bourges et de Malitorne à Saint-Doulchard au cours de l'été.

- Aménagement du Boulevard Joffre à Bourges, en lien avec la direction des mobilités pour ce qui concerne le Plan Vélo Intercommunal. Requalification de façade à façade, avec des matériaux de grande qualité et l'emploi de matériaux drainants autour des arbres d'alignements. La Ville de Bourges accompagne ce projet en matière de mobilier urbain et d'éclairage public.

- Démarrage du chantier de requalification de la place Hervier, en débutant par les travaux sur les réseaux concessionnaires, notamment l'eau potable. Emploi de matériaux, là aussi, de grande qualité. Modification complète de la physionomie de ce carrefour qui fonctionnera désormais sous forme d'un quasi double giratoire, ou giratoire allongé, et qui devrait nettement en améliorer la sécurité et l'esthétique. Fin des travaux estimée à l'été 2024.

- 2023 et 2024 devrait voir également se concrétiser, en matière de voirie, de nouveaux transferts de voirie communale en lien, en partie, avec le projet de BHNS et consécutivement au transfert de nombre de routes départementales vers les communes. L'Agglomération pourrait ainsi voir sa compétence voirie assez largement élargie, en plus que doublant son patrimoine viaire.

- Bonne nouvelle pour les utilisateurs de l'autoroute A71 et de son échangeur berruyer, la sortie sur le giratoire de la rocade devrait être élargie à deux voies pour une meilleure fluidité. Ce projet, initié en 2023, devrait

vraisemblablement se concrétiser en 2024. Il est financé par l'Agglomération dans le cadre de la création de la nouvelle zone du Moutet. Il précédera, à plus long terme, la création, en 2025/2026 d'une nouvelle bretelle permettant de rejoindre plus directement la route d'Issoudun en venant de Paris. Ce projet, plus lourd, est financé par VINCI, l'Agglomération de Bourges, le Département du Cher et la Communauté de communes de Fercher.

- À noter enfin, la concrétisation sur le terrain de la toute première aire de co-voiturage construite par la Communauté d'Agglomération. Elle est située sur un terrain près de l'hôpital, le long de la rocade. Idéale notamment pour les nombreux automobilistes effectuant le trajet entre Avord et Bourges, mais pas seulement. Il s'agit là d'une première réalisation d'une série plus importante, en lien également avec le Département du Cher qui s'est saisi de ce sujet qui est surtout pertinent à l'échelle départementale et bien au-delà.

DANJONS - Bourges



DIRECTION AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT FONCIER (direction mutualisée)

1/ Missions de la direction

La direction aménagement et développement foncier est mutualisée entre l'Agglomération et la Ville de Bourges, elle est composée de plusieurs entités :

- **Le service aménagement** assure la maîtrise d'ouvrage, en régie ou déléguée, d'opérations d'aménagement complexes. Il s'agit d'urbanisme pré-opérationnel et opérationnel. Le service aménagement met en place toutes les actions nécessaires à la réalisation d'un projet urbain (des études préalables, à l'évaluation, en passant par la phase travaux) en mobilisant l'ensemble des ressources nécessaires, qu'elles soient internes et/ou externes.

- **Le service patrimoine et action foncière** dispose de plusieurs secteurs d'activités : « patrimoine » : secteur dédié aux locations et mises à dispositions sous toutes ses formes et « action foncière » : secteur dédié aux ventes, acquisitions, servitudes, intégrations de voies.

Il contribue à l'élaboration d'une politique foncière à long terme, définit et met en œuvre des procédures foncières adaptées, suit les procédures d'acquisition/cession et rédaction des actes, gère le domaine public et privé de la collectivité, assure la gestion du droit de préemption et du droit de priorité. Enfin, le service est à la disposition des administrés pour les renseigner sur les données cadastrales sur le territoire de la Ville de Bourges.

- **Le secteur gestion location recouvrement** est chargé de la mise en œuvre des stratégies financières, de la traduction budgétaire et comptable des opérations portées par les directions de la DGA-DTAD. Il assure une transversalité avec les services financiers de Bourges Plus et de la Ville avec pour objectifs un travail collaboratif basé sur la cohérence et la contribution au déploiement d'outils/méthodes facilitant l'exécution comptable.

2/ Chiffres clés

- Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

2021	2022
1908	1979

- Marchés suivis

2021	2022
6	6

3/ Actions phares 2021/2022

Actions phares 2021

- Poursuite et fin des travaux d'aménagement de la phase 2 de Lahitolle (réception en août).
- Elaboration CCTP + consultation du marché de maîtrise d'œuvre de la phase 3 de la ZAC Lahitolle.
- Elaboration du programme du projet de réaménagement de la place Cujas et lancement du concours de maîtrise d'œuvre (phase candidature).
- Réalisation de phase de diagnostic de l'étude de faisabilité et de programmation urbaine de la presqu'île du Prado.
- Signature de la convention de mise à disposition de la nouvelle Maison de la Culture au profit de l'EPCC.
- Cession de terrains à bâtir à des particuliers au sein des lotissements communaux des Merlattes et de la Bergerie.
- Cession de tènements fonciers pour l'accueil d'entreprises au sein de la ZAC du Moutet (Kiloutou et Ibis).



ZAC Lahitolle



Le Bon Pasteur

Actions phares 2022

- Poursuite et fin de l'étude de faisabilité et de la programmation urbaine de la presqu'île du Prado.
- Poursuite, notification et engagement des études de maîtrise d'œuvre du réaménagement de la place Cujas.
- Définition des principes d'aménagements de la phase 3 de la ZAC Lahitolle et engagement de la démarche de concertation du projet urbain.
- Coordination des réflexions et démarches liées à la dépollution et déconstruction de la phase 3 de Lahitolle.
- Elaboration CCTP et notification de l'étude de faisabilité et de programmation urbaine pour la requalification de la zone d'activité Charité Sancerrois.
- Cession d'un terrain allée Napoléon III au profit de Standard Gum.
- Maison de Santé du Prado - bail civil.
- Cession de l'ancienne poste - Jean Baffier.
- Cession du Bon Pasteur.
- Vente d'un tènement foncier à Lahitolle pour l'accueil du Campus CCI.

4/ Perspectives 2023

- Poursuite de la coordination des démarches et travaux de dépollution et démolition de la phase 3 de Lahitolle.
- Etudes de conception et lancement des marchés de travaux d'aménagement des espaces publics de la phase 3 de Lahitolle.
- Poursuite de l'étude de faisabilité et de programmation urbaine pour la requalification de la zone d'activité Charité Sancerrois.
- Engagement des travaux de réaménagement de la place Cujas.
- Lancement et attribution de la concession d'aménagement NPNRU.
- Poursuivre le déploiement d'une gestion patrimoniale harmonisée sur les différents secteurs des collectivités.
- Assurer le suivi des cessions des terrains au sein des ZAC du Moutet et de Lahitolle.
- Procéder à la mise en vente de biens de la Ville de Bourges, dans un souci de rationalisation du patrimoine de la collectivité.



FOCUS

REQUALIFICATION DE LA PLACE CUJAS

Située dans le cœur historique sauvegardé, la place Cujas (anciennement place des Carmes) est l'une des plus anciennes places de Bourges. La place Cujas est un îlot urbain de forme triangulaire, dont la trame parcellaire est héritée de l'époque antique et médiévale. Il a ensuite été progressivement converti en parking de surface depuis 1995.

Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville et plus particulièrement de l'action AM 27, relative à la requalification des espaces publics structurants du centre-ville (rues et places), la Ville de Bourges a souhaité s'engager dans un projet majeur de réaménagement de la place Cujas afin d'en faire une place de vie urbaine et paysagère adaptée aux enjeux actuels.

Le programme de requalification prévoit :

- Le renforcement de la présence du végétal et l'intégration des problématiques climatiques comme les îlots de chaleur et la désimperméabilisation des sols ;
- La création d'espaces de détente, d'espaces de vie ;
- L'intégration des terrasses des cafés/restaurants afin d'améliorer le confort des usagers et dynamiser l'animation commerciale ;
- La prise en compte des cheminements et des circulations (piétons, vélos, riverains, livraisons, arrêts minute,...) ;
- L'accueil d'événements de proximité (concerts, marchés, expos, performances artistiques...).

Le projet d'aménagement de la place Cujas se structure autour de trois espaces majeurs :

- **Le Forum, point pivot de la place.** Cet espace de 850 m² est un rappel de l'ancienne place des Carmes et devient l'entrée de la place. Lieu d'attractivité, de rencontres, d'échanges, il constituera un point fort de l'animation urbaine, au croisement des flux de circulation, commerciaux et patrimoniaux.

Dans un souci de cohérence et d'intégration avec la place elle-même, les rues adjacentes seront entièrement requalifiées et permettront l'accès aux places de stationnement (49 places dont 4 places pour les personnes à mobilité réduite) conçues selon le principe de réversibilité.

L'espace Forum est organisé autour d'un « puits de lumière », révélateur du passé de Bourges et de son sous-sol riche en vestiges.

- **L'esplanade des Arts**, en partie basse de la place vers les rues Branly et Servet. Large espace ouvert de 1 700 m², face à l'École Nationale Supérieure d'Art (ENSA), l'esplanade peut accueillir des spectacles (avec ou sans scène), les petits marchés et toutes autres manifestations programmées.

Situés en continuité de l'esplanade, les gradins, orientés vers les façades protégées au titre des monuments historiques, permettront d'accéder à la partie haute de la place. Ils offrent un linéaire d'assise capable d'accueillir des spectacles.

- **Le Jardin des Dames**. Cet espace d'importance pour la lutte contre les îlots de chaleur s'articule au Forum par deux longues allées en perspective (l'allée des Carmes et la promenade des Beaux-Arts). Jardin ombragé de par la présence de paulownias et de tilleuls, il sera un lieu à vocation de déambulation et de jeux (avec une aire de jeux thématisée, une pelouse multi-activités, un terrain de pétanque...). La diversification de sa palette végétale permettra d'accroître la diversité écologique de la place.

L'espace urbain sera marqué par la présence du végétal tant pour son agrément que pour l'équilibre écologique.

L'installation de nouveaux pavillons permettra à la place de rayonner davantage : sur le Forum, sur l'esplanade, en haut du jardin des Dames. Le projet augmentera la surface désimperméabilisée de la place qui passera de 4,70% à 28% environ. Le projet prévoit 2 150 m² de surface plantée, la conservation des 20 arbres existants, la plantation de nouveaux arbres de hautes tiges et le renforcement du végétal par un travail sur l'ensemble des strates arbustives. Ainsi, la nouvelle place Cujas prend en compte la régulation écologique en adaptant et diversifiant les formes végétales.

Par ailleurs, la gestion du cycle de l'eau a été intégrée au projet et se traduira notamment par la mise en place d'un bassin de stockage de l'eau de pluie permettant l'arrosage des végétaux pendant les périodes sèches. Ce projet étant conditionné aux contraintes archéologiques, un travail collaboratif a été engagé avec les services de la DRAC.

Le réaménagement de la place Cujas permettra de créer un nouveau lieu de vie, de convivialité et de déambulation où la présence du végétal sera centrale et où les événements et animations de proximité pourront s'y développer. Cette nouvelle place-jardin, espace de cohabitation d'usages variés, va contribuer à renforcer l'attractivité du centre-ville et à conforter l'activité commerciale.

Etapes du projet

- **Mars 2021** : lancement de la procédure de concours.
- **Mars 2022** : fin de la procédure de négociation et réunion publique de présentation du projet.
- **À partir de mai 2022** : intervention des différents concessionnaires sur les rues adjacentes : Moyenne, Beaux-Arts, Michel Servet et Edouard Branly, dans la continuité des interventions prévues rue Coursarlon.
- **Été 2022** : diagnostic archéologique sur la base de l'avant-projet.
- **Avril 2023** : attribution des marchés de travaux.
- **Printemps 2023** : début des travaux.
- **Fin 2024** : fin prévisionnelle des travaux.



SERVICE ARCHÉOLOGIE

Rapport d'activité 2021

1/ Opérations phares 2021

Diagnostiques et fouilles d'archéologie préventive.

En 2021, le service d'archéologie préventive a accompagné 10 dossiers d'aménagement sur les communes d'Arçay, de Bourges, de La Chapelle-Saint-Ursin, de Marmagne, de Saint-Doulchard et de Saint-Germain-du-Puy. Parmi ces opérations, on note la découverte d'une exploitation agricole occupée durant l'Antiquité, jusqu'au début du Moyen Âge au lieu-dit Les Neiges sur la commune de Marmagne. Par ailleurs, les évaluations engagées en contexte urbain à Bourges, place Saint-Bonnet et place Clamecy ont révélé la présence d'ensembles funéraires médiévaux et modernes, mais aussi des traces de bâtiments médiévaux et de l'antiquité.



Diagnostic de la place Clamecy.

2/ Chantier des collections : troisième campagne

L'attribution d'une subvention de la DRAC-Centre Val de Loire a permis la mise en place durant 9 mois d'une troisième campagne de chantier des collections. Les contenants, les étiquetages et les inventaires ont ainsi été revus. Cette action a permis de traiter 489 contenants et représente un gain de place dans les réserves à hauteur de 17 %. En dehors de la mise en conformité des contenants, des étiquetages et des inventaires, ce travail contribue à mettre en lumière certains objets et archives scientifiques



qui pourront à l'avenir constituer des corpus d'étude confiés à des étudiants en master, mais aussi pour intégrer un projet culturel (exposition, conférence etc.)



Manche de couteau en os, chantier du « haut de la rue Moyenne ».

3/ Transmission et médiation culturelle

Dans le courant de l'année universitaire 2020-2021, deux archéologues ont encadré des étudiants rattachés aux universités François Rabelais de Tours et de Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Le premier a réalisé un master I sur le souterrain Saint-Guillaume de Bourges et la seconde a amorcé un travail de thèse sur la peste justinienne en analysant les ossements découverts lors d'une opération d'archéologie préventive sur la commune de Saint-Doulchard, au lieu-dit le Pressoir. De même, 5 collégiens et un étudiant en licence de l'université de Tours ont découvert le métier d'archéologue.

Concernant la valorisation du patrimoine archéologique, du mobilier issu de la fouille de la ZAC Avaricum a été prêté au musée du château de Gien, pour une exposition programmée entre les mois de juin et septembre 2021.

Soucieux de faire connaître au plus grand nombre le patrimoine archéologique de la communauté d'agglomération, le service d'archéologie de Bourges Plus s'est associé à Ville d'art et d'histoire et

aux musées de Bourges pour développer l'action « objet du moment ». Tous les trimestres, un ou plusieurs objets sont sortis des réserves, afin d'être présenté(s) au public au cœur du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine de Bourges. L'objet sélectionné pour lancer l'évènement est un dépôt monétaire antique découvert dans les années 80 en amont de la construction du nouvel Hôtel de Ville de Bourges.

Dans le cadre des cinquante ans de l'association des potiers de La Borne, deux conférences ont été programmées dans la salle des fêtes de Menetou-Salon et d'Allouis. Les archéologues ont partagé les résultats de deux projets d'archéologie expérimentale relatifs à l'artisanat potier ancien du Berry, conduits en 2018 au sein du village de La Borne lors de la 3^e conférence européenne des cuissons au bois.

Enfin, un jeu de piste a été conçu et proposé au grand public, mais aussi aux scolaires, lors des journées européennes de l'archéologie (18, 19 et 20 juin). Les visiteurs ont été amenés à arpenter le centre-ville de Bourges, afin de découvrir cinq personnages connus ou inconnus, emblématiques de l'époque celtique, de l'antiquité, du Moyen Âge, et des époques moderne et contemporaine.



Photo du dépôt monétaire du Haut de la rue Moyenne.

4/ Chiffres clés

Année	2020	2021
Nombre de diagnostics préventifs	6	10
Nombre de fouilles préventives	3	0
Nombre d'action de médiation culturelle	4	5

Rapport d'activité 2022

1/ Opérations phares 2022

Diagnostiques et fouilles d'archéologie préventive

En 2022, le service d'archéologie préventive a accompagné 5 dossiers d'aménagement sur les communes de Bourges, de La Chapelle-Saint-Ursin et de Saint-Germain-du-Puy. La baisse d'activité constatée est à mettre en lien avec la mise en place du PLUI. En effet, certains aménageurs ont souhaité ajourner des projets, dans l'attente de l'application de la nouvelle réglementation. Comme en 2021, les observations en milieu urbain ont été riches d'enseignements. Nous pouvons notamment mentionner la découverte de vestiges de bâtiments modernes et médiévaux au nord de la place Cujas, le long de la rue Branly.

Par ailleurs trois opérations de fouille ont été conduites. Il s'agit de deux tumulus protohistoriques sur la commune de La-Chapelle-Saint-Ursin, des abords d'une villa gallo-romaine sur la commune de Fussy et d'un important site funéraire et d'habitats du haut Moyen-Âge et de la fin de l'antiquité, place Saint-Bonnet à Bourges.



Fig. 1 : diagnostic de la place Cujas.



Fig. 2 : tumulus des Veillis sur la commune de La Chapelle-Saint-Ursin.

2/ Chantier des collections : quatrième campagne

L'attribution d'une subvention de la DRAC-Centre Val de Loire soutient une quatrième campagne de chantier des collections, sur une période de 6 mois. Au total, 387 contenants ont été traités représentant un gain de place de 16% dans les réserves. Ce travail contribue à mettre en lumière du mobilier remarquable, par exemple des restes textiles qui ont été présentés au public dans le cadre de l'action « objet du moment », autour d'une thématique illustrant le travail du textile, de l'époque néolithique à nos jours.



Vue d'ensemble de la vitrine au sein du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.

3/ Transmission et médiation culturelle

Dans le courant de l'année universitaire 2021-2022, deux archéologues ont encadré 3 étudiants rattachés aux universités François Rabelais de Tours et de Paris 1 Panthéon-Sorbonne. De même, 2 collégiens et 2 étudiants de l'université de Tours et de Clermont-Ferrand ont découvert, ou approfondi, leurs connaissances du métier d'archéologue. Deux autres stagiaires ont été reçus dans le cadre d'une démarche de reconversion ou de réorientation.

Des visites de chantier archéologique ont été coorganisées par le service d'archéologie de Bourges Plus et Ville d'art et d'histoire de la ville de Bourges (Journées européennes de l'archéologie et fête des sciences). En outre, le service d'archéologie a également assuré seul des visites complémentaires de la fouille de la place Saint-Bonnet à destination des habitants du quartier et des scolaires. Des panneaux fixés sur les barrières de chantier ont également complété le dispositif de communication. Dans le même esprit, la clôture de chantier de la place Cujas a été habillée de panneaux exposant l'histoire des lieux.

Le contenu a été rédigé par les archéologues et le service Ville d'art et d'histoire et la mise en forme a été assurée par le service communication.

L'action « objet du moment », coorganisée par le service archéologie et les services patrimoniaux de la Ville (Ville d'art et d'histoire et les musées) a été poursuivie. Au cours de l'année, quatre thématiques ont été successivement présentées : le voyage à l'époque médiéval, la vie quotidienne durant l'antiquité, la formation de la stratigraphie en milieu urbain et le travail du textile de l'époque néolithique à nos jours.

Du mobilier archéologique a été prêté au muséum d'histoire naturelle de Bourges dans le cadre de l'exposition Sols majeurs (9 avril-30 novembre 2022).

Un projet pédagogique a été développé avec le collège du Grand Meaulnes à Bourges. L'occasion a été donnée aux latinistes et hellénistes de découvrir le métier d'archéologue et de concevoir un circuit de découverte de la cité antique d'Avaricum, à l'occasion des Journées européennes de l'archéologie (enregistrement de podcasts, réalisation d'interviews et création d'affiches).

Le service d'archéologie a tenu un stand au cœur du village des sciences et a proposé deux ateliers au public : fouille fictive et découverte de la stratigraphie.



Fig. 4 visite du chantier de la place de Saint-Bonnet.

4/ Chiffres clés

Année	2020	2021
Nombre de diagnostics préventifs	10	5
Nombre de fouilles préventives	0	3
Nombre d'action de médiation culturelle	5	8

FOCUS

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été approuvé en avril 2022 après 4 années d'études en collaboration avec toutes les communes de l'agglomération hors Mehun-sur-Yèvre. Il a permis aux élus de spatialiser un projet de développement du territoire équilibré pour les 10 prochaines années entre les enjeux de développement de l'agglomération et l'indispensable préservation des espaces et ressources naturelles.

Pour chacune des politiques publiques, des dispositions réglementaires ont été introduites afin que les propriétaires et constructeurs élaborent leurs projets afin de répondre au mieux aux besoins d'évolution des habitants et des entreprises tout en veillant à la préservation des espaces naturels.

LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Afin de protéger cette ressource essentielle, la réglementation de la construction dans les périmètres de protection de captage est du P.L.U.I. a été renforcée pour être directement opposable aux constructeurs.

Les zones humides et inondables ont été reportées sur le plan de zonage du document afin de souligner la volonté de leurs préservations.

Le long des différentes rivières et cours d'eau en zone naturelle ou agricole, un principe d'interdiction de toute construction a été édicté.

Il est par ailleurs demandé que sur tout terrain à construire des espaces verts de pleine terre soient conservés pour l'infiltration des eaux pluviales.

LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

Le développement futur du territoire sera plus sobre en consommation d'espaces agricoles et naturels. Par rapport aux objectifs de production de logements et autres constructions, la part de terrains prélevés sur des espaces naturels ou agricoles a été réduite de 41% par rapport à la période 2011-2021.

Il a été fait le choix d'accroître la préservation des espaces boisés, des alignements d'arbres et de haies qui ne pourront pas être supprimées sauf à être replantée. Une véritable Trame Verte se dessine dans le P.L.U.I afin de préserver la biodiversité et les paysages.

La préservation des espaces agricoles et naturels se concrétise également par une interdiction totale de construction de tout bâtiment dans les zones Np ou Ap.

LA MOBILISATION DES SERVICES

Piloté par la direction urbanisme, ont contribué à l'élaboration du P.L.U.I. les directions du cycle de l'eau, environnement et développement durable, développement économique et touristique et enseignement supérieur, de l'habitat et des mobilités, de l'aménagement et du développement foncier.

Les directions des finances, des achats et affaires juridiques et communication ont apporté leur appui technique.

Les services des communes ont également pris part aux travaux.

LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Pour assurer un développement équilibré du commerce dans les cœurs de ville et de bourg, le document n'a pas inscrit la possibilité de créer de nouvelles zones commerciales. Par ailleurs, il a été défini deux typologies de secteurs commerciaux :

- Des polarités commerciales de proximité où les petits commerces de détail sont autorisés.
- Des polarités commerciales principales où seules des moyennes et grandes surfaces pourront être autorisées.

En dehors de ces secteurs, il ne sera pas possible de créer de nouveaux commerces.

LE DÉVELOPPEMENT DU LOGEMENT

L'agglomération se doit d'être attractive pour accueillir de nouveaux habitants. En adéquation avec le programme local de l'habitat, des surfaces constructibles ont donc été inscrites dans toutes les communes de l'agglomération. Les secteurs de développement (zone AU) font l'objet d'orientation d'aménagement et de programmation afin que les aménageurs prévoient différents types de lots à construire et de logements adaptés aux populations du territoire. Pour les communes les plus importantes le programme des constructions devra intégrer des logements sociaux.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Tout en préservant la capacité pour les entreprises emblématiques du territoire de poursuivre leur développement, le P.L.U.I. a également identifié des secteurs à aménager pour l'accueil de nouvelles entreprises (Bourges Moutet-Echangeur pour des entreprises industrielles ou logistiques, Danjons Breuzes pour des petites et moyennes entreprises Trouy-Bois de Givray pour des activités artisanales).

LES DONNÉES CHIFFRÉES :

- **3300 logements supplémentaires à créer**
 - **148 hectares dédiés à l'accueil d'activités économiques**
 - **134 kilomètre d'alignement d'arbres protégés**
 - **414 hectares d'espaces paysagers protégés**
ou en Espace Boisé Classé
- Un coût d'étude de 429 535 € HT

DIRECTION DEVELOPPEMENT TERRITORIAL, HABITAT ET MOBILITES

1/ Missions de la direction

La direction du développement territorial, de l'habitat et des mobilités s'est progressivement structurée autour des questions de planification au fur et à mesure de la montée en puissance de l'agglomération sur ces questions. Sa configuration est basée sur une transversalité de compétences œuvrant au service de l'aménagement du territoire, dans le souci d'apporter une meilleure cohérence dans la définition de politiques publiques ayant un impact fort sur l'organisation de l'espace communautaire.

A ce titre, la direction est en charge de la mise en œuvre des compétences en matière d'habitat, de politique de la ville, d'accueil des gens du voyage, de transports urbains, de mobilité durable.

Pour l'organisation des mobilités, la direction exerce, au-delà des missions opérationnelles, l'administration du syndicat AggloBus : elle gère son budget, les instances et les contrats en particulier.

Elle est aujourd'hui composée de 4 services : habitat, politique de la ville, mobilité durable - transports, observatoire urbain et de 2 missions : politiques contractuelles et bâti durable. Dans chacun de ces domaines, la direction développe une vision prospective, propose des orientations stratégiques, établit une programmation, apporte une expertise sectorielle, et assure la déclinaison opérationnelle en animant les dispositifs mis en place.

2/ Chiffres clés

	2021	2022
Nombre de projets reçus suite à appel à projet du contrat de ville	68 projets	98 projets
Montant des aides à la pierre (aides Etat/ANAH et B+ cumulées)	Parc public = 2 463 614 € Parc privé = 2 937 569 € Total = 5,4 M€	Parc public = 1 404 686 € Parc privé = 2 419 989 € Total = 3,8 M€
Fréquentation des transports (tous services transports d'AggloBus)	(de juillet 2020 à juin 2021) 4 255 336 voyages	(de juillet 2021 à juin 2022) 4 462 088 voyages

3/ Actions phares 2021/2022

- **Contrat Régional de Solidarité Territoriale de l'Agglomération Bourges Plus** : signature le 23 juin 2021 de l'avenant n°1 au contrat 2018-2024 suite à la réalisation du bilan à mi-parcours.

- **Programme Local de l'Habitat 2023-2028** : arrêt du projet le 21 février 2022 puis approbation le 8 décembre 2022 du PLH fixant pour objectif, au-delà de la mobilisation de 330 logements vacants, la construction de 2400 logements neufs et pour lequel l'agglomération prévoit de mobiliser 2,6 M€/an.

- **Convention de délégation des aides à la pierre** : accord de principe du Conseil communautaire en date du 23 juin 2022 pour le renouvellement de la délégation des aides à la pierre, désormais en « type 3 », prévoyant donc l'instruction des dossiers par les services de Bourges Plus.

- **Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique** : en 2021-2022, 5 groupements d'entreprises sont constitués (suite aux formations d'une trentaine d'entreprises), 50 contacts ont donné lieu à une étude de projet vers la rénovation globale et performante, 6 projets ont été livrés (au niveau BBC Dorémi, ou proche) et 3 sont en cours de lancement de travaux, 8 primes énergie'nov ont été accordées d'un montant total de 30 000 €, en plus des aides de l'OPAH.

- **Label « cité éducative »** : constitution en octobre 2021 du dossier de candidature à la labellisation obtenue en janvier 2022 pour permettre notamment de débloquent des financements en faveur de projets éducatifs, culturels, sportifs,

d'insertion sociale et professionnelle, portés par les acteurs participants à la cité éducative, et notamment les services municipaux et communautaires ou le CCAS.

- **Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée** : délibération du conseil communautaire en date du 30 septembre 2021 pour approuver l'engagement de l'agglomération à se porter candidate à l'expérimentation, travail avec les personnes privées durablement d'emploi préalablement identifiées et installation officielle du Comité Local pour l'Emploi le 25 mars 2022 actant l'engagement de l'ensemble des partenaires institutionnels.

- **Nouveau Programme de Renouvellement Urbain des quartiers Nord de Bourges** : passage en comité d'engagement de l'ANRU le 30 juin 2022 pour présenter les demandes d'évolutions du projet initial ayant abouti à l'octroi d'un financement complémentaire de 9,5 M€ de l'ANRU (7,9 M€ de subventions et 1,6 M€ de prêts bonifiés).

- **Gestion urbaine et sociale de proximité** : adoption aux instances ville et agglomération de décembre 2022 d'un avenant à la convention d'abattement TFPB bénéficiant aux bailleurs sociaux, pour l'année 2023 après réalisation d'un bilan des actions mises en œuvre en 2021-2022 qui a identifié les moyens de gestion de droit commun participant à la gestion urbaine et sociale de proximité (via les diagnostics en marchant et les groupes de travail).

- **Observatoire urbain** : en 2021-2022, accompagnement des travaux menés

par le service politique de la ville : mise à jour des données quantitatives du contrat de ville, calcul des données statistiques propres au périmètre Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, mise en place du tableau de bord de suivi des objectifs urbains du NPRU, mise en formes de l'ensemble des outils de médiation pour la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité ou le NPRU.

- **Plan Vélo Intercommunal** : plusieurs aménagements ont été réalisés ou démarrés au cours des années 2021 et 2022, totalisant environ 7 km d'itinéraires cyclables (bd de l'Industrie, bd Lamarck, place Rabelais, avenue du Général de Gaulle, boulevard Joffre). Par ailleurs, l'aide à l'acquisition de vélo a bénéficié à 206 personnes en 2021 et 282 en 2022.

- **Concession de Service Public Transports** : à l'issue d'une procédure engagée le 7 octobre 2021 avec la délibération d'AggloBus approuvant le principe d'une concession de service public pour assurer l'exploitation du réseau de transports urbains et scolaires, le contrat entre AggloBus et la RATP développement a été signé le 3 novembre 2022 pour une durée de 8 ans à compter du 1er janvier 2023. Ce contrat prévoit les modalités de mise en œuvre de la gratuité des transports publics à partir du 1^{er} septembre 2023.

4/ Perspectives 2023

• Observatoire

- Formalisation de l'observatoire de l'habitat.
- Production d'une publication sur la mobilité des habitants.
- Investigation du champ d'observation du Zéro Artificialisation Nette.



• Politiques contractuelles

- Projet de CRST 2024-2026.
- Formalisation de la convention annuelle du CRTE.
- **Habitat** :
 - Adoption et signature de la convention des aides à la pierre 2023-2028 et mise en place de l'instruction des aides à la pierre en interne.
 - Sollicitation du statut d'Autorité Organisatrice de l'Habitat.
 - Refonte du règlement financier en faveur du parc social.
 - Modification du PLH pour exempter les quartiers de veille active du Supplément Loyer Solidarité.
 - Demande d'agrément « Mon Accompagnateur Rénov' ».

- Conduite des études pré-opérationnelles d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

- Accompagnement des 2 copropriétés en difficultés à Bourges Nord vers un plan de sauvegarde.

- Refonte du dispositif d'aides au ravalement des façades.

- Evaluation du système de cotation de la demande de logement social et passage de la gestion de la demande en stock à la gestion en flux.

- Renouvellement de la DSP pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

• **Bâti durable**

- Développement d'un groupement Echobat (maîtres d'œuvre et artisans).

- Renouvellement de la convention PTRE.

- Suivi de l'étude d'opportunité de la filière chanvre (Karibati) + Identification de chantiers potentiels pour formation ou démonstration.

- Poursuivre les investigations sur la précarité énergétique en lien avec l'observatoire.

• **Politique de la Ville :**

- Dépôt du dossier de candidature à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

- Sélection des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets 2023 du contrat de ville .

- Préparation de la refonte du Contrat de Ville.

- Signature de l'avenant n°1 à la convention NPRU.



- Etude sur l'occupation des espaces libérés.

- Renouvellement du marché de suivi des clauses d'insertion.

- Communications régulières sur le projet et information sur les phases travaux 2023 des bailleurs.

• **Mobilités durable et transports :**

- **Mise en service d'un nouveau réseau à compter de septembre 2023 :**

- Gratuité pour tous et nouvelles dessertes.

- Mise en service de 8 nouveaux bus articulés et amplitudes élargies en soirée (jusqu'à 21H50).

- Renforcement des services de TAD et des services de soirée spécifiques (gare et hôtels).

- Cycloplus : diversification de la flotte.

- **Plan Vélo Intercommunal :**

- Evolution du dispositif d'aide à l'acquisition de vélo.

- Solde des travaux 2022 et engagements travaux 2023.

- **Dépôt de dossiers au titre de l'Appel à Projet National n°6**

- **Poursuite de la mise en accessibilité**

FOCUS

PLAN VÉLO INTERCOMMUNAL

Le plan vélo intercommunal est un axe fort du plan de déplacements urbains de l'agglomération berruyère approuvé en 2013 par AggloBus, autorité organisatrice de la mobilité, en vue de développer des alternatives aux déplacements motorisés. Le Plan Vélo Intercommunal a pour ambition d'encourager la pratique des modes de déplacements actifs, et de renforcer la part modale du vélo pour les déplacements domicile travail et de loisir. Il s'inscrit dans les démarches d'Agenda 21 et Plan Climat Territorial (PCET). Il s'agit de donner une impulsion à la politique « modes doux » de l'agglomération, en maillant et en confortant le réseau cyclable existant pour ce qui concerne les itinéraires d'intérêt intercommunal. Il s'articule avec les démarches nationales et régionales (Véloroutes) et plus locales : plans vélos des communes. Au-delà des itinéraires de rabattement vers le canal de Berry, il s'agit de développer des continuités cyclables sur les boulevards, sur les pénétrantes vers le cœur de l'agglomération et de permettre la desserte des parcs d'activités et des pôles générateurs principaux.



Avancement des travaux

Sur les axes PVI

2016 - Boulevard Foch (en régie)

2017 - Boulevards Joffre / Industrie (entre Baudens et le camping municipal, en régie)

2018 - Av. du général de Gaulle, au droit de Cap Nord (pas de participation financière de Bourges Plus)

2018 - Route de la Charité entre l'av A. de Vogüé et l'avenue de Lattre de Tassigny (pas de participation financière de Bourges Plus)

2018/2019 - Boulevard de la République

2018/2019/2020 - Rue Louis Mallet (2 tranches)

2019 - Rue Simone Veil (pas de participation financière de Bourges Plus)

2020/2021 - Rue de Gionne

2021 - Boulevard de l'industrie (entre le camping municipal et la Trouée Verte)

2021/2022 - Place Rabelais

2022 - Boulevard Lamarck et Rampe Marceau, pas de participation financière sollicitée auprès de Bourges Plus,

Axes majeurs réalisés hors PVI (réalisations communales)

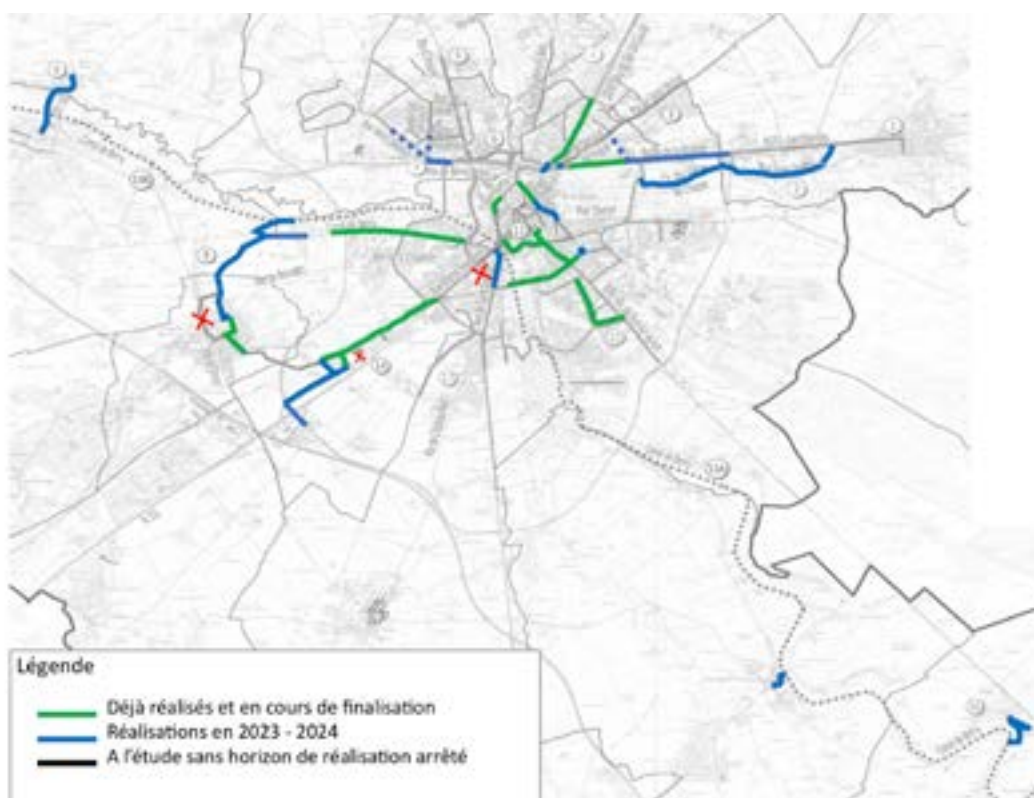
2019 - Avenue du 11 novembre 1918 (Bourges)

2019 - Route de Marmagne (La-Chapelle-Saint-Ursin)

2020/2021 - Accompagnement auprès de la Ville de Bourges sur les axes communaux

o Erik Labonne

o Route de Guerry



• LES SERVICES OPÉRATIONNELS ET À LA POPULATION

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

1/ Missions de la direction

- **Accompagner** les entreprises du territoire dans leurs phases de création et de développement en partenariat avec la CCI et DEV'UP ainsi que l'ensemble des associations d'accompagnement entrepreneuriales ;

- **Proposer des outils adaptés aux entrepreneurs**, notamment un incubateur, une pépinière, un hôtel d'entreprises, une aide à la recherche foncière ou immobilière ;

- **Renforcer la notoriété et l'attractivité du territoire** auprès des décideurs (salons, évènementiels thématiques ...), Bourges Vie Nouvelle ;

- **Favoriser les implantations d'entreprises** et la commercialisation des zones d'activités restructurer et moderniser les zones d'activités en prenant en compte les besoins des entreprises et remobiliser du foncier en intégrant les enjeux de transition écologique ;

- **Consolider les filières économiques du territoire** et mettre les acteurs en réseau (défense, tourisme, cybersécurité), afin de créer de la valeur ajoutée ;

- En matière d'Enseignement Supérieur, **concevoir un diagnostic de l'enseignement supérieur**, proposer

une stratégie et un plan d'actions. Créer les conditions d'un dialogue constructif avec les acteurs de l'enseignement supérieur sur le territoire et animer la vie étudiante. Ecrire un Plan Local de l'Enseignement Supérieur et le mettre en œuvre ;

- En matière de tourisme, **adopter d'une stratégie de développement du tourisme** autour des axes :

- développer le tourisme cyclable,
- développer le tourisme pédestre,
- enjeu de la quantité, la qualité et la diversité de l'hébergement touristique,
- partager de la compétence tourisme,
- communication et attractivité.

- En matière de cybersécurité, **mettre en place une coopération** entre Bourges Plus, les communautés de communes Vierzon et Berry Sologne pour un pôle territorial (6 EPCI) en lien avec la région ;

- **Lancer les études filière culture** à travers des actions collectives sur l'industrie culturelle créative ;

- **Coordonner et soutenir les acteurs de la filière défense/ sécurité**, grâce au pilotage et à l'animation du réseau du Centre de Ressources des Industries de Défense (CID) ;

- **Assurer le suivi et le développement des activités de l'Aéroport**, en lien avec le délégataire ; renouvellement de la Délégation de Services Public avec l'engagement d'un fonctionnement tourné vers le développement durable notamment avec la certification ACA (Airport Carbon Accreditation) qui contrôle et limite les émissions de carbone.

- **Piloter et animer le dispositif d'accueil et d'accompagnement Bourges Vie Nouvelle** ;

- **Consulter, dynamiser, accompagner les commerces existants et les implantations commerciales** en recherchant les équilibres avec le manager commerce.

2/ Chiffres clés

100 000 € d'aides aux associations entrepreneuriales

11 projets ayant bénéficié de l'aide à l'implantation commerciale pour un montant de **40 000 €**

25 artisans accompagnés via l'opération éco-défis pour développer les pratiques de développement durable

3/ Actions phares 2021/2022

- **Réhabilitation l'IUT de Bourges** dans le cadre du Contrat Plan Etat Région ;

- **Obtention de la Région de l'ouverture de nouvelles formations Sanitaires et Sociales sur le territoire de l'agglomération** (ergothérapeute, éducateur spécialisé) ;

- **Financement un équipement sportif sur le campus de Lahitolle** ;

- **Etablissement une convention de partenariat pluriannuelle avec l'OCAB** ;

- **Création d'une Maison de l'Économie Sociale et Solidaire** : Hébergée au sein de la pépinière d'entreprises de Bourges Plus, elle doit permettre de mieux accueillir et d'accompagner

des porteurs de projets relevant de l'économie sociale et solidaire. Cette action est réalisée en partenariat avec le collectif ESS 18 ;

- **Concours DEFSTART** organisé en 2021 et 2022 et accompagnement des 3 lauréats par l'Agence Innovation Défense, les écoles militaires, la DGATT et les parrainages de la SII et le MBDA et avec, plus particulièrement, l'ancrage à Bourges de l'entreprise VISTORY (lauréate en 2022) ;

- **Labélisation de 4 hectares de la ZAC du Moutet** « clés en main » (2021) ;

- **Accompagnement d'ASB** (revalorisation d'activités stratégiques) et Air Captif (filiale Michelin) ;

- **Accompagnement du Campus Pyrotechnie du Futur** réunissant les industriels de l'agglomération, la CCI du Cher, l'IUT de Bourges, le commissariat à l'énergie atomique et la Direction Générale de l'Armement de Bourges pour maintenir les compétences sur le territoire.

4/ Perspectives 2023

- Créer un **campus régional de la cybersécurité** à Bourges ;
- Étendre l'**Aide à l'Implantation Commerciale** à la ville de Mehun-sur-Yèvre ;
- Élaborer un **Schéma Local de l'Enseignement Supérieur** ;
- Lancer une **étude du potentiel économique des quartiers nord** ;
- **Obtenir des fonds verts pour le bâtiment 696** accueillant les intervenants du CETIM et le campus pyrotechnie.



LE MÉDIATEUR (direction mutualisée)

1/ Missions de la direction

Le médiateur territorial est compétent pour traiter les litiges à l'amiable entre usagers (particuliers, entreprises, associations, administration,...) et les services communautaires et municipaux. Il intervient dans tous les domaines de l'action municipale ou communautaire excepté :

- l'attribution de subvention ;
- l'attribution et l'exécution de marchés publics.

Si la demande ne relève pas de ses compétences, le médiateur réoriente vers ses homologues ou vers un interlocuteur plus approprié. Il est important que les requérants obtiennent une réponse adaptée.

Chaque année, le médiateur présente un rapport d'activité. Il peut contenir des propositions visant à améliorer le fonctionnement de l'administration.

L'équipe de la médiation est composée du médiateur assisté d'une adjointe.

2/ Chiffres clés

En 2022, **106 requêtes** ont été traités, soit plus de **550 contacts** avec les requérants.

Sur les **106 saisines** :

- **80** dossiers (75,47 %) sont compétences du médiateur,
- **26** dossiers (24,53 %) sont hors compétences du médiateur.

On constate une augmentation du nombre de saisine en 2022 par rapport à 2021 soit + 20,45 %.

Le médiateur avait été saisi 88 fois. Les rendez-vous « physiques » sont en légère hausse par rapport à 2021, le premier contact reste majoritairement le téléphone.

Sur les **106 saisines** :

- **88** proviennent d'usagers de l'agglomération.
- **13** saisines proviennent d'usagers du département
- **18,5** saisines proviennent d'usagers hors département.

L'essentiel des requêtes concerne principalement le service de l'eau et de l'assainissement (50,67 %).

En 2022, 9 dossiers ont été présentés à la Commission eau (eau pluviale et rivières, assainissement, eau potable), transition écologique et énergies renouvelables. Les saisines relèvent des motifs suivants : fuite non éligible Warsmann, fuite suite à changement du compteur, problème de facturation.

3/ Actions phares 2021/2022

- Participation au 2^{ème} Congrès International de la Médiation

La seconde édition du Congrès International de la Médiation s'est tenue du 5 au 7 octobre 2022 à Angers sous le haut patronage de Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République.

Mediations2022 se positionne comme un acteur déterminant pour le développement de toutes les médiations France et dans le monde.

+ de 100 intervenants de tous les continents

15 tables rondes

6 plénières :

- Crise climatique et transition écologique
- Profession médiation
- Oser la confiance entre les acteurs de la Santé et du médico-social
- Médiations en milieu scolaire
- Violences faites aux femmes
- Conflits internationaux

Il s'agit du seul évènement qui réunit l'ensemble de la communauté des médiateurs.

Ce congrès permet :

- d'élargir son réseau, générer des contacts,
- de fidéliser et recruter de nouveaux clients, adhérents, collaborateurs,
- de participer à la construction d'un projet structurant pour l'avenir de la profession,
- de se nourrir des bonnes pratiques et les expériences multi-secteurs,
- de se former en validant plus de 20 h de formation.

- Convention avec le Tribunal Administratif d'Orléans

À la suite d'une expérimentation menée en Seine Saint Denis par le Médiateur du département, le Conseil d'Etat encourage les juridictions administratives à saisir les médiateurs territoriaux lorsqu'elles sont saisies de contentieux contre la collectivité pour laquelle le médiateur est désigné.

Une rencontre a eu lieu avec le directeur des affaires juridiques et le Président du tribunal administratif d'Orléans et une collaboration est envisagée dans le cadre des suggestions du Conseil d'Etat.

Cela permettrait au médiateur de pouvoir proposer à l'usager qui a lancé une procédure contentieuse de réaliser une médiation préalable si elle n'a pas déjà eu lieu en phase précontentieuse.

- Les assises départementales de l'extra-juridictionnel

Les dispositifs permettant la recherche de résolution des litiges préalablement à toute action contentieuse sont nombreux :

- délégués du Défenseur des droits,
- médiateurs territoriaux,
- conciliateurs de justice,
- conciliateurs fiscaux,
- conseil départemental de l'accès aux droits (CDAD),
- médiateurs divers (CPAM, CAF, consommation,...),
- avocats-médiateurs,
- ...

Afin de créer un réseau efficace entre les différents dispositifs et de communiquer à destination des usagers sur leurs droits et les différents interlocuteurs, il est envisagé, en partenariat avec le délégué du Défenseur des Droits, d'organiser annuellement une journée dédiée à ce mode de résolution des conflits.

4/ Perspectives 2023

- Lancement du dispositif « correspondants » du médiateur

Une proposition de médiation au plus près de l'utilisateur avec la mise en place des correspondants du médiateur a été validée au Conseil communautaire du 2 décembre 2021.

Force est de constater que, de nos jours, l'utilisateur ressent le besoin de trouver des interlocuteurs au plus près de ses préoccupations. Ainsi, il est pertinent de mettre aujourd'hui en place ce dispositif au plus proche des habitants des communes.

Le rôle de ces correspondants serait d'être une nouvelle porte d'entrée, avec plus de proximité, vers la médiation en cas de litige avec la Ville ou l'Agglomération.

A une époque où le citoyen ressent une distance et une imperméabilité des organisations administratives, il convient de le remettre au cœur du dispositif et du fonctionnement des collectivités.

Leur proximité avec leur quartier, leur commune et les habitants permettra à la fois de faire connaître aux citoyens l'existence du médiateur, mais aussi de les aider dans leurs difficultés en leur apportant un accès facilité au droit et aux procédures parfois complexes afin

de les orienter aux mieux dans leurs démarches.

Le dispositif a été présenté au pôle citoyenneté de la Ville de Bourges le 8 février 2023, une charte de collaboration entre le médiateur et ses représentants est en cours d'élaboration.

- Journée nationale d'accès au droit

La journée nationale de l'accès au droit aura lieu de nouveau en 2023. Il s'agit d'un événement à vocation nationale.

L'objectif de cette journée est de faire connaître aux citoyens l'accès au droit et ses acteurs majeurs, et de mettre en lumière le travail quotidien de tous ces intervenants qu'ils soient des associations, des professionnels du droit ou administrations.

Les citoyens auront la possibilité de retrouver de nombreux professionnels de l'accès au droit, conciliateurs, délégués des défenseurs du droit, etc...

La direction de la médiation et le pôle citoyenneté travaillent conjointement sur la mise en place de cette journée.

LES SERVICES SUPPORTS

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'INNOVATION MANAGÉRIALE (direction mutualisée)

1/ Missions de la direction

Les missions de la direction des ressources humaines et de l'innovation managériale : des fonctions ressources au service des besoins des trois collectivités.

La direction des ressources humaines a en charge la définition, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de ressources humaines des trois collectivités : recrutement, formation et développement des compétences, gestion de la carrière, et des rémunérations, santé et sécurité au travail, action sociale, accompagnement des parcours professionnels, discipline, pilotage et projets.

L'articulation de ces politiques est pensée autour d'enjeux stratégiques tels que le renforcement de l'accompagnement des parcours professionnels et des mobilités et le pilotage de la masse salariale dans un contexte permanent de contrainte budgétaire pesant sur les collectivités.

Il convient en effet de prendre en considération des contraintes multifactorielles telles que les transformations des métiers, des techniques et l'évolution des besoins des directions et des agents qui leur sont rattachés pour l'exécution des missions, ainsi que l'allongement des durées de carrière et l'usure professionnelle.

2/ Chiffres clés

2 100 : c'est le nombre de payes réalisées chaque mois pour l'ensemble des 3 Collectivités : 550 pour Bourges Plus, 210 pour le CCAS et 1350 pour la Ville, tous statuts confondus

72 480 000 € : c'est la masse salariale (frais de personnels) engagée sur les 6 budgets Ville et Bourges Plus pilotés par la DRHIM

2 850 000 : c'est le nombre d'heures réalisées par l'ensemble des agents par an et gérées dans Horoquartz

3/ Actions phares 2021/2022

- **Adaptation du temps de travail et harmonisation entre les trois collectivités :**

La réforme du passage aux 1607 heures annuelles effectives de travail est effective depuis le 1^{er} janvier 2022, grâce à la concertation et aux phases de dialogue social qui se sont déroulées au cours de l'année 2021. Il s'agissait d'envisager ce projet dans une perspective pas uniquement quantitative (passer de 1568 heures à 1607 heures), mais aussi qualitative, avec la prise en compte des besoins des usagers, des services et des agents.

- **Mise en place des plans de déprécarisation pour le service nettoyage gardiennage et pour la direction du développement éducatif et culturel :**

Le plan de déprécarisation est un des objectifs du protocole d'accord signé le 21 juillet 2021. Il s'agit de lutter contre l'installation de certains personnels dans une situation de travailleurs précaires en limitant notamment le recours aux contrats à durée déterminée pour un volume horaire inférieur à 35 heures hebdomadaires.

Les objectifs de ce plan sont multiples : donner davantage de stabilité et de perspectives aux agents, consolider les équipes, garantir une professionnalisation et une meilleure gestion des compétences, optimiser l'organisation des services, garantir une rémunération mensuelle stable et une augmentation du pouvoir d'achat des agents pérennisés, donner aux agents recrutés l'ensemble des droits et obligations relevant de leur statut.

Au total, 16 agents ont bénéficié de ce plan de déprécarisation au service nettoyage gardiennage et presque 70 agents ont été impactés positivement au sein de la direction du développement éducatif et culturel que ce soit par une augmentation de leur temps de travail, une mise en stage ou un contrat allant de 1 à 3 ans renouvelable.

- **Renouvellement des instances de dialogue social :**

Les élections des représentants du personnel aux Commissions administratives paritaires (CAP), au Comité Social territorial (CST) et à la Commission Consultative Paritaire (CCP) se sont déroulées le 8 décembre 2022.

Ces nouvelles instances sont issues de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, qui a instauré un Comité Social Territorial (CST), instance représentative du personnel issue de la fusion du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT) et une Formation Spécialisée (FS) en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein des CST.

- **Passage au RIFSEEP et application des dispositions financières du protocole d'accord :**

Les années 2021 et 2022 ont été marquées par un travail de refonte réalisé sur le régime indemnitaire et le passage de l'ensemble des agents, hors filière artistique et police municipale, au Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise

et de l'engagement professionnel. L'approche « métiers » a été privilégiée afin de prendre en compte l'ensemble de spécificités de métiers de nos trois collectivités.

Au total, ce sont 88 métiers qui ont été retenus et classés en groupes de fonctions en tenant compte des responsabilités (niveau stratégique et managérial, responsabilité vis-à-vis du public et des usagers, direction de projets complexes), de la technicité (technicité et expertise requise par le métier, polyvalence) et des sujétions (horaires atypiques, exposition aux risques, travail isolé, travaux insalubres). Sur 3 ans, 2 millions d'euros ont été en cumul consacrés au rattrapage des niveaux de régime indemnitaire entre l'Agglomération, la Ville et la CCAS : 250 000€ en 2021, 750 000€ en 2022 et 1 million en 2023. A compter de 2023 et chaque année, le coût au bénéfice des agents des trois collectivités sera d'1 million d'euros.

- Mise en place d'un cadre de télétravail :

Après une phase d'expérimentation et avec l'expérience de la période COVID 19 , les collectivités ont décidé d'adopter le télétravail de manière pérenne pour l'ensemble des agents dont les missions sont télétravaillables. Une phase de concertation a eu lieu dès septembre 2021 et a abouti à l'adoption de cette mesure par délibération en décembre 2021. En 2022, 282 agents à l'échelle des trois collectivités ont signé une convention pour télétravailler à hauteur de 2 jours maximum par semaine.

- Refonte du règlement intérieur :

Au-delà de l'aspect réglementaire et formel, le règlement intérieur constitue un véritable outil de management qui entretient le dialogue social et facilite l'intégration de nouveaux agents, renforce le positionnement de chacun, sur son poste de travail et vis-à-vis de ses collègues.

Cet outil contribue à la conciliation des objectifs stratégiques, en favorisant la construction d'une identité collective, et des objectifs opérationnels de la collectivité en faisant coïncider les pratiques et la règle. Il permet également de mobiliser et de rassembler des agents autour de projets communs.

- Refonte et partage du Guide de prévention des violences au travail :

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 inscrit dans ses textes la mise en place d'un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés.

4/ Perspectives 2023

L'année 2023, l'aboutissement de nombreux projets :

- Mise en paye du RIFSEEP, volet IFSE
- Travail sur le CIA
- Mise en place d'une procédure de recrutement harmonisée et basée sur les compétences, accompagnée d'un guide de bonnes pratiques pour lutter contre les discriminations lors des recrutements
- Déploiement du projet de direction
- Mise en place du guide de prévention des fortes chaleurs
- Validation d'un protocole d'accord sur l'exercice du droit syndical
- Refonte du règlement intérieur des départs en formation
- Poursuite de l'audit sur les charges sociales
- Réalisation transversale et partenariale d'un livret d'accueil
- Mise en place d'une Veille Réglementaire Automatisée (VRA) et modernisation du logiciel de gestion de personnel
- Mise en place de la procédure d'octroi de la prime d'intérim
- Travail sur les normes concernant les équipements de protection individuels (EPI) et les dotations



DIRECTION DES FINANCES

1/ Missions du service

La direction a pour mission de mettre à disposition les moyens financiers utiles à la mise en œuvre pérenne des compétences de l'Agglomération dans le respect des procédures budgétaires du secteur local. Direction fonctionnelle à l'écoute de l'ensemble des autres services, la direction des finances recense et étudie leurs besoins, pilote l'ensemble du processus budgétaire, centralise les échanges avec la direction départementale des finances publiques, sollicite les différents partenaires financiers et fait bénéficier les communes membres des outils de la solidarité communautaire.

Pour cela, la direction est organisée en 4 secteurs :

- **Secteur « élaboration budgétaire »** : prévision budgétaire ; confection des budgets, contrôle des engagements de dépenses ; suivi du patrimoine ;

administration de l'application budgétaire et comptable ; suivi des différentes conventions de prestations de services et de mises à disposition de moyens progressivement validées depuis 2015 entre l'EPCI et les communes.

- **Secteur « qualité comptable »** : mandatement des dépenses ; émission des titres de recettes et suivi de l'exécution des marchés.

- **Secteur « ressources et financements »** : gestion des fonds de concours aux communes membres ; recherche de financements et suivi de la fiscalité, de la dette, des garanties d'emprunts, du FCTVA et de la TVA.

- **Observatoire fiscal mutualisé** commun à l'ensemble de l'agglomération et au bénéfice de l'ensemble des communes membres.

2/ Chiffres clés

7% d'augmentation des pièces comptables émises entre 2021 et 2022

9 budgets

121,17 M€ de dépenses réelles consolidées (CA 2022)

3/ Actions phares 2021/2022

- Le passage à l'instruction budgétaire M57 au 01/01/2022

C'est un chantier qui a mobilisé toute la direction une grande partie de l'année 2021 au titre de l'adaptation de l'outil comptable et son architecture, de la révision des procédures, et de la réalisation de tests, ainsi que l'année 2022 où la mise en œuvre a nécessité d'adapter les procédures, d'ajuster les paramétrages, et parfaire les modifications apportées. Ce changement de référentiel, qui a par ailleurs nécessité d'élaborer un règlement budgétaire et financier, a été réalisé en veillant à ne pas perturber les services gestionnaires dans leur utilisation de l'outil, ni au moment de la préparation budgétaire, ni lors de leurs opérations de gestion quotidienne. Avec le passage à la M57 dès 2022, il s'est agi d'anticiper l'obligation nationale de se conformer à cette instruction au plus tard au 1^{er} janvier 2024, et qui, à terme, permettra de disposer d'un compte financier unique (le CFU) soit l'équivalent du compte administratif et du compte de gestion réunis. La mise en place du CFU sera vraisemblablement un projet à moyen terme de la direction, en attendant cependant de vérifier toutes les implications de la M57 en rythme de croisière.

- Expérimentation « budget vert »

C'est une initiative inspirée d'expérimentations d'autres structures locales, sous des formats disparates, et dont l'ambition est d'illustrer les effets des choix budgétaires sur le changement climatique. Une première réflexion a été conduite au niveau de la compétence

« déchets » en 2022. Cette initiative est depuis devenue un engagement au sein du contrat d'objectif territorial conclu avec l'ADEME qui oblige donc à poursuivre dans cette voie. Cette expérimentation sera élargie à d'autres compétences au BP 2023.

- Optimisation de la TICFE

L'étude menée en 2020 a porté ses fruits : 334 000 € de taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) ont été remboursés à l'Agglomération suite aux actions conduites. Ce sont les budgets de l'eau et de l'assainissement qui en ont bénéficié. La réduction du taux de la taxe obtenue permet également de bénéficier d'un allègement de la charge pour les années futures.

- Recherche de financement

La direction a contribué à la constitution de 52 dossiers de demandes de subventions, parmi lesquels il faut en particulier signaler l'aménagement de Lahitolle (phase 3) pour lequel Bourges Plus a été lauréat de deux appels à projets « fonds friches » (Etat et ADEME) pour un total de 2,2 M€.

- Compétence GEPU

Aboutissement d'un travail transversal mené depuis 2020, l'évaluation financière de la compétence Gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) a été arrêtée en 2021. La direction des finances a particulièrement été associée aux travaux d'évaluation et impliquée dans l'élaboration du dossier de la CLECT.

- **Solidarité communautaire**

Les fonds de concours aux communes de la 4^{ème} génération ont été soldés au 30 juin 2022, représentant 4,3 M€ versés sur la période 2018-2021. Il a été veillé à ce que toutes les communes puissent bénéficier de leur enveloppe dans les délais fixés par le règlement.

Une journée d'information sur la loi de finances 2022 a été offerte aux communes membres. Elles ont pu bénéficier de l'expertise d'un consultant en finances locales renommé.

- **Actualisation de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels**

C'est un dossier qui a beaucoup mobilisé la direction sur un temps court compte tenu des délais imposés et qui a nécessité de décrypter les éléments fournis par la DDFIP, établir des simulations fiscales et réunir la Commission intercommunales des impôts directs. Tout cela, en définitive, pour rien ou presque, puisque la loi de finances pour 2023 reporte l'actualisation bien après 2023. Une action phare mise en veilleuse en quelque sorte...

4/ Perspectives 2023

- Révision à mi-parcours du pacte fiscal et financier de solidarité avec les communes pour la période 2024-2026.
- Intégration de l'Observatoire Fiscal au sein même de la direction afin de renforcer l'offre de services aux communes en matière de diagnostic.
- Poursuite de l'expérimentation « budget vert » en élargissant le périmètre de présentation.

- Explorer de nouvelles sources de financement telles que le Fonds Vert.
- Mise en place progressive des autorisations d'engagements pour gérer les crédits de fonctionnement.
- Changement de parapheur électronique.
- Solder le dossier de la construction de la STEP communautaire et optimiser son financement.
- Renforcer la sécurisation de la dette au vu de la hausse des taux d'intérêt.
- Dégager des marges de manœuvre afin de parer au contexte inflationniste.
- Evaluer le passage en M57 avant d'envisager d'autres évolutions.
- Rechercher des fonds européens

DIRECTION DES ACHATS ET DES AFFAIRES JURIDIQUES (direction mutualisée)

1/ Missions de la direction

La direction des achats et des affaires juridiques (DAAJ) a beaucoup évolué au cours de ces deux années. Direction fonctionnelle stratégique totalement mutualisée, elle se compose désormais de 4 services et d'un pôle, répartis sur 2 sites distincts (Hôtel de Ville et Foch) avec une permanence régulière au Centre Technique Municipal. La Direction assume les attributions suivantes :

- **le service assemblées**, gère la préparation, l'adoption et la publication des actes de la Ville de Bourges et de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus et donc l'organisation des instances décisionnaires ;
- **le service commande publique et stratégie d'achat**, réalise les procédures de passation des consultations pour le compte des services, les conseille en préparation des consultations comme en exécution des contrats, prépare les différentes commissions ;
- **le service Juridique**, pilote les contentieux, conseille services et élus au quotidien dans les différentes actions et compétences des deux collectivités, gère l'ensemble des questions d'assurance ;
- **le pôle administratif et financier**, outre le secrétariat de direction, assure la gestion administrative et budgétaire de l'ensemble de la DAAJ et intervient sur des projets ou des études transversales ;
- **le service achats**, enfin, nouvellement rattaché à la direction, assure la satisfaction des besoins de moyens généraux des services sur un certain nombre de familles d'achat, par la préparation des consultations et l'exécution des contrats.

2/ Chiffres clés

Plus de **35 M€ HT** d'achats en 2021, dont 25 % auprès de PME et près de 40% auprès d'entreprises locales (Bourges Plus seule).

3081 actes par an (délibérations, décisions, arrêtés) gérés par le service des Assemblées pour les deux collectivités Bourges Plus et Ville de Bourges

21 % d'augmentation du nombre de sinistres déclarés (tous dommages confondus) entre 2021 et 2022

3/ Actions phares 2021/2022

Actions transversales à tous les services ou à plusieurs d'entre eux :

- Elaboration d'un projet de direction (2021) puis d'un nouveau projet de direction (2^{ème} semestre 2022) pour prendre en compte le nouveau périmètre à 4 services

- Elaboration d'une feuille de route « déontologie » pour mettre en œuvre à partir de 2023 les différentes lois et décrets relatifs à la prévention des atteintes à la probité des agents et des élus.

- Mise en place, à partir de l'été 2022, d'une démarche de structuration de la commande publique, articulée autour de 3 groupes de travail :

➤ **Cartographie, outillage, organisation** : réalisation d'une cartographie des achats sur la période 2018-2021, début du reparamétrage de l'outil métier Marco en vue de son extension, réflexion sur l'évolution des procédures internes de commande publique ;

➤ **Politique d'achat** : après plusieurs réunions de concertation au cours de l'année 2021, une politique achats unique a été votée par les organes délibérants des trois collectivités en février 2022 ;

➤ **Centrale d'achat intercommunale** : initialisation de la réflexion pour substituer progressivement cet outil juridique aux groupements de commande Agglomération / Ville / CCAS / Agglobus.

Service juridique :

- Réorganisation du service / recrutement de juristes / intégration du secteur assurance en provenance du service commande publique.

- Secteur assurance : renouvellement des marchés d'assurances.

Service Assemblées :

- Rattachement à la direction en 2021.

- Préparation de la consultation (2021) puis analyse des offres pour le remplacement des logiciels de gestion des actes par un outil unique commun aux 3 collectivités, et ateliers de paramétrage pour configuration (automne 2022).

- Elaboration d'un plan de maîtrise des instances présenté en novembre 2022.

- Mise en œuvre de la réforme de la publicité des actes, et notamment l'affichage numérique.

- Accompagnement des collègues du service accueil - standard - courrier pour la reprise de l'activité d'enregistrement du courrier et l'administration fonctionnelle de DOTELEC à la fin 2022.

Service Commande Publique et Stratégies d'achat

- Renouvellement des différentes délégations de service public pour Bourges Plus (aéroport de Bourges, aire d'accueil des gens du voyage) et pour la Ville de Bourges (gestion des Rives d'Auron).

- Mise en œuvre de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République dans ses dispositions relatives à la commande publique.

- Gestion de la flambée des prix engendrée par la période post-COVID 19 par la mise en œuvre de la théorie de l'imprévision (nombreux protocoles transactionnels et avenants aux contrats en cours d'exécution).

- Participation à l'organisation du concours d'architectes pour la future Maison de l'Agglomération, au suivi de l'exécution des marchés de travaux de la nouvelle station d'épuration AQUAVARA.

Service Achats

- Gestion des achats et des approvisionnements en masques et produits de lutte contre la pandémie de COVID 19 pour les trois collectivités (Bourges Plus, Ville de Bourges et CCAS).

- Forte mobilisation pour gérer les pénuries de produits essentiels à la continuité du service public et aux hausses de prix.

4/ Perspectives 2023

Actions transversales à tous les services ou à plusieurs d'entre eux :

- **Début de la mise en œuvre du projet de direction** : notamment professionnalisation des administrateurs fonctionnels des outils informatiques métiers, développement de la communication interne.

- **Mise en œuvre de la feuille de route « déontologie »** : désignation des référents déontologues agents et élus et des référents laïcité,...

- **Démarche de structuration de la commande publique** :

➤ Co-construction de la nouvelle nomenclature des familles d'achats

commune aux trois structures, pour mise en œuvre au 1er janvier 2024.

➤ Revisite des procédures internes et déploiement de nouveaux modules du logiciel Marco, jusque dans les directions opérationnelles.

➤ Actions favorisant l'émergence du métier d'acheteur.

➤ Elaboration puis mise en œuvre d'une politique achats plus précise (SPASER) avec des objectifs chiffrés.

➤ Création de la centrale d'achat intercommunale et passation des premières procédures.

Service Achats

- Paramétrage puis mise en place des modules stocks, EPI et vêtements de travail du logiciel de gestion du patrimoine ASTECH.

- Travail d'harmonisation des dotations en vêtements de travail et EPI entre les 3 collectivités et réflexion sur l'harmonisation du mode d'achat et d'approvisionnement.

- Animation d'un groupe transversal pour améliorer la gestion matérielle des mouvements de personnel.



Service Assemblées

- Mise en production du logiciel unique de gestion des instances : administration fonctionnelle, formation et accompagnement des utilisateurs.
- Actions d'amélioration du respect des délais de saisie des rapports pour les instances.

Service Juridique

- Poursuite de l'amélioration de la communication juridique (format des analyses, formations internes, développement de l'espace Intranet)
- Diminution de l'externalisation de la rédaction des mémoires en défense (par la gestion directe de contentieux sans passer par les avocats).
- Secteur Assurance :
 - mise en place d'actions pour diminuer la sinistralité,
 - amélioration de la communication pour un meilleur relationnel avec les Directions opérationnelles,
 - actions d'optimisation du temps de réponse dans les sinistres.

Service Commande Publique

- Dématérialisation totale des procédures de passation (sans rematérialisation intermédiaire).
- Changement de profil acheteur pour une meilleure intégration au système d'information achats.
- Mise en place d'un véritable pilotage de la commande publique.

Pôle Administratif et Financier

- Réalisation d'études ciblées (abonnements).
- Pilotage de la réorganisation de l'espace documentaire intranet de la direction.
- Poursuite de l'adaptation au nouveau périmètre budgétaire de la direction.

DIRECTION DES USAGES NUMÉRIQUES ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION (direction mutualisée)

1/ Missions de la direction

La direction des usages numériques et des systèmes d'information (DUNSI) a pour missions de mettre en œuvre les moyens et les soutiens techniques et technologiques aux agents de la Ville, de l'Agglomération et du CCAS de Bourges pour :

- **fournir les dispositifs techniques** (serveurs, baies de disques, éléments de réseau, autocommutateurs téléphoniques, postes de travail, téléphones, copieurs, imprimantes, ...)

- **garantir la sécurité du système d'information** (pare-feu, antivirus, sauvegardes, ...)

- **assurer l'expertise technique et méthodologique des projets applicatifs** du Schéma Directeur des Systèmes d'Information et garantir le bon fonctionnement des solutions applicatives déjà en place ;

- **urbaniser le Système d'information** dans une logique de circulation transversale et ouverte de la donnée, favorisant notamment la mise en œuvre de la dématérialisation et du collaboratif ;

- **exploiter le système d'information géographique, SIG**, et permettre la diffusion de l'information sur les différents supports.

La DUNSI accompagne les communes du territoire de Bourges Plus dans la mise en œuvre des infrastructures et des services liés au numérique pour :

- **suivre le déploiement de la fibre par Orange sur le territoire conventionné** et par Berry Numérique sur l'autre partie du territoire ;

- **impulser le développement et la coordination des actions** visant à expérimenter, développer, accompagner et renforcer les usages des technologies numériques au profit de Bourges Plus, de ses communes et des citoyens du territoire ;

- **proposer et mettre en œuvre le catalogue de services aux communes de l'Agglomération** afin d'apporter, à celles qui le souhaitent, de l'expertise, du conseil ou des outils centralisés.

2/ Chiffres clés

314 postes informatiques réformés et traités dans un cycle de récupération selon la norme D3E

65 projets lancés

987 agents des trois collectivités ayant suivi une formation ou une sensibilisation dans le domaine informatique

3/ Actions phares 2021/2022

Plusieurs actions et projets menés autour de la sécurité du système d'information.

En 2021, Bourges Plus a intégré le parcours cybersécurité de l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) qui a permis de :

- réaliser les audits techniques sur la sécurité du système d'information au premier trimestre 2022. Suite à ces audits, le plan de sécurisation adapté et atteignable pour la collectivité a été validé et planifié jusqu'en 2025. Ce projet a bénéficié du soutien financier de l'ANSSI;
- proposer une semaine dédiée à la cybersécurité à l'ensemble des agents du territoire de Bourges Plus, sous forme d'ateliers et de séances de sensibilisation aux cyberattaques;
- la refonte de la charte informatique qui a été adoptée et publiée en octobre 2021;
- la mise en œuvre de la mission de mise en conformité au Règlement général de protection des données (RGPD) avec le recrutement d'une DPO mutualisée et le déploiement d'un applicatif *Data Legal Drive* pour le suivi des traitements de données.

La mise en œuvre de l'offre de services aux communes

Le Conseil communautaire a adopté en décembre 2022 l'offre de services qui propose aux communes, dans les domaines informatique et numérique, des formes d'accompagnement et des prestations à la carte en fonction de leurs besoins.

Dès janvier 2022, mise en œuvre de la médiation numérique sur le territoire de l'agglomération avec le recrutement de deux conseillers numériques qui interviennent auprès des habitants des communes de manière individuelle ou collective sous forme d'ateliers.

Le lancement du portail Open data de Bourges Plus début mars 2021, sous domaine de celui de la Région Centre-Val de Loire, qui s'accompagne d'un travail d'acculturation interne à la donnée en collaboration avec les directions métiers et les communes de l'agglomération.



La réalisation des projets prévus dans le cadre du SDSI

L'optimisation du wifi Bourges Plus, le remplacement des lignes téléphoniques analogiques, la sauvegarde des données, l'optimisation de nos postes de travail,... pour permettre le bon fonctionnement du système d'information.

La mise en œuvre dès 2021 des actions de formation en direction des agents des trois collectivités notamment dans les domaines de la bureautique et des logiciels métiers.

Le déploiement de nouveaux outils métiers comme au conservatoire de Musique et de Danse ou au Centre de soins, mais aussi le lancement de projets transversaux comme le SI Patrimoine, les contacts partagés, la gestion des instances municipales, communautaires et paritaires qui aboutiront en 2023 ; sans oublier l'optimisation de logiciels métiers existants soit par le passage en mode hébergé accompagné d'une montée de version comme pour la commande publique, soit par le déploiement de nouveaux modules, pour la gestion des Ressources Humaines et de la gestion financière,...

La réalisation d'actions de communication

Dès janvier 2021, la publication de la lettre mensuelle d'information du SDSI permet à tous d'être informés et de suivre les grands projets informatiques des 3 collectivités.

La DUNSI a coorganisé l'Intercotour le 28 septembre 2021 autour des enjeux de la cybersécurité pour les territoires médians.

L'accompagnement d'un groupe d'étudiants de l'INSA sur la 4^{ème} édition du Challenge DillXP sur le sujet de la cybersécurité.

4/ Perspectives 2023

La mise en œuvre des préconisations prioritaires du plan d'action de l'audit sécurité ANSSI par :

- la mise en place de la gestion unifiée des équipements informatiques,
- le développement d'outils de surveillance des outils informatiques plus à même de détecter d'éventuelles menaces,
- l'élaboration puis la validation de la politique de sécurité des systèmes d'information.
- la poursuite de la mise à niveau de notre parc informatique, avec le remplacement des ordinateurs les plus anciens.

La réorientation de certains projets du schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) en s'appuyant sur des solutions libres avec la mise en place de développements internes pour garantir un niveau de services optimum aux utilisateurs comme :

- la gestion de la relation citoyen de la Ville de Bourges dont le périmètre va être étendu à Bourges Plus.
- la refonte de l'intranet pour permettre une meilleure transversalité et celle des sites internet de la Ville et de Bourges Plus pour tendre au plus près au respect du règlement général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) afin de permettre l'accessibilité au numérique aux personnes en situation de difficultés. L'aboutissement d'un certain nombre

de projets du SDSI initiés en 2021 et 2022 comme :

- la gestion du SI Patrimoine, la gestion des actes des instances délibératives et paritaires, le déploiement de la signature et du parapheur électronique, la gestion partagée des contacts des 3 collectivités,...

- le développement des permanences et des ateliers proposés par deux conseillers numériques, ainsi que leur participation au projet de Micro Folies itinérante sur le territoire de l'agglomération.

- le lancement d'un projet d'optimisation des bases de données en cours avec la DRHIM, les finances...en vue de l'unicité de la donnée pour optimiser son usage, faciliter son exploitation afin de limiter l'impact environnemental.

- à partir de la collecte et de l'analyse de la donnée environnementale proposer

l'accès à de nouveaux éléments de décision.

- les premiers travaux pour la mise en place d'une politique d'achat éco-responsable pour l'acquisition des matériels/équipements/logiciels informatiques.

- le développement interne d'applications éco-conçues et accessibles, au maximum conformes RGAA.

- la poursuite des actions de formation auprès des agents des trois collectivités aux logiciels et applicatifs métiers, et la suite bureautique Office.



DIRECTION DE LA COMMUNICATION (direction mutualisée)

1/ Missions de la direction

La direction de la communication présente, explique et rend le plus lisible possible les actions et projets de l'agglomération Bourges Plus et de la Ville de Bourges.

Elle organise et diffuse l'information auprès des différents publics : élus, institutions, entreprises, presse, usagers-clients....

La direction est composée de plusieurs pôles :

1) Un pôle numérique

Ce pôle assure la mise à jour, l'enrichissement, l'archivage des deux sites web des deux collectivités. Il veille également au suivi et au développement de leur présence sur les réseaux sociaux. Il assure les retransmissions des conseils municipaux et communautaires et d'événements. Enfin il produit des vidéos destinées aux sites internet, à Youtube ou Daily Motion.

2) Un pôle publications

Ce pôle assure le suivi de l'ensemble des documents d'édition des deux collectivités. Il travaille également sur les documents de communication interne et pilote des opérations événementielles de communication interne.

3) Un pôle PAO

Ce pôle assure la création, la mise en page, la mise au net des documents d'édition, des magazines des collectivités, des affiches, des cartons d'invitation, d'encarts publicitaires, d'éléments de signalétiques....

4) Un pôle événementiel

Ce pôle a pour mission d'organiser et de mettre en place en totalité ou en appui avec d'autres services et/ou des prestataires les manifestations et événements organisés ou/et pilotés par les deux collectivités. Il a en charge les missions protocolaires, la mise à jour et la gestion des fichiers, le suivi et l'envoi des invitations.

2/ Chiffres clés

22 numéros des « Nouvelles de Bourges »

10 numéros d'« En com1 »

30 574 abonnés à la page Facebook ville de Bourges officielle fin 2022

(25 473 abonnés début 2021)

4 124 abonnés à la page Facebook Bourges plus officielle fin 2022

(2 928 abonnés début 2021)

3/ Actions phares 2021/2022

Le projet de territoire est un projet d'orientation qui porte les ambitions des élus pour les prochaines années.

Les trois axes « bourges plus » - « bourges mieux » - « bourges autrement », y sont déclinés en 26 actions illustrant les engagements majeurs de l'Agglomération.

Outre la publication du projet lui-même il a été le fil conducteur des articles de « En Com'1 » de l'année 2021 et ce dès son premier numéro en janvier. Il a été aussi le sujet d'une trentaine de post sur la page Facebook de Bourges Plus soutenus par les actualités publiées sur le site internet. 10 campagnes publicitaires permettant de toucher près de 30 000 internautes ont visé à améliorer la visibilité de notre territoire sur les réseaux sociaux.

Bourges Plus protège notre environnement :

Conformément à ses engagements l'Agglomération agit dans différents domaines liés à l'écologie de notre territoire. Le service communication a soutenu ces actions par des publications sur les réseaux sociaux et sur ses autres médias. Des chartes graphiques ont été créées et déclinées pour les différents supports et notamment pour les événements suivants.

- **L'atlas de la biodiversité**

Les habitants de toutes les communes de l'agglomération de Bourges ont été invités à observer et signaler la présence d'un des 14 animaux choisis comme sujets d'étude de l'atlas de la biodiversité intercommunal, à cette occasion de nombreux supports ont été déclinés.

- **Soutien à la création des corridors écologiques** assurant des connexions entre des réservoirs de biodiversité appelés « Trame Verte & Bleue ». Mais aussi une « Trame noire » pour limiter la pollution lumineuse qui pourrait déranger la biodiversité animale nocturne (hérissons, chauves-souris, chouettes ...).

- **La SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets) 2022.** Objectif : faire connaître le compostage aux plus jeunes mais aussi sensibiliser le grand public par une série quotidienne « Chaque jour un geste » ou encore un recueil d'idée recette antigaspi.

- **« Faites de l'Écologie »** Création des livrets du programme et affiches en plusieurs formats jusqu'au 4x3. Création d'une série de panneaux explicatifs pour le service des espaces verts de la Ville de Bourges.

- **Protection de la ressource en eau.** Création, à l'occasion de la signature du 4e contrat territorial du Porche, d'une chemise contenant des fiches explicatives des contraintes liées à la production de l'eau.

- **Printemps de Bourges** Création des différents supports pour le tri des déchets lors de ce rendez-vous incontournable.

Une sensibilisation aux nouvelles consignes de tri

L'année 2022 a été marquée par la préparation d'une grande campagne de communication pour préparer les habitants de l'agglomération aux nouvelles consignes de tri en vigueur au 1^{er} janvier 2023, avec le dépôt de tous les emballages et les papiers sans exception dans le bac ou sac jaune, ou la colonne d'apport volontaire de tri.

Dès décembre 2022, les premières actions de pré-sensibilisation sur l'extension des consignes de tri ont débuté via les différents outils de communication de l'agglomération : magazine En com'1, ABC flash, page Facebook officiel, site internet,...

Des actions de promotion du territoire :

Dans le cadre d'une politique de promotion et d'événements, l'agglomération a accueilli le 28 septembre 2021, dans le cadre de l'Interco tour, la Rencontre régionale des territoires innovants - Centre Val de Loire, autour des enjeux de la cybersécurité pour les territoires ; le Forum hydrogène au centre, le 29 septembre 2022.

L'agglomération a également participé du 5 au 7 octobre 2022 à l'accueil des « 26e Rencontres Vélo & Territoires », rendez-vous fédérateur d'ampleur nationale des acteurs publics ou privés, élus, techniciens, usagers, acteurs de l'aménagement de la mobilité et du tourisme...

Une fête pour les 20 ans de l'agglo

Le 5 décembre 2022, la Communauté d'agglomération Bourges Plus a fêté ses 20 ans. A cette occasion, plus de 450 personnes étaient présentes dans l'enceinte du Vélodrome de Bourges, lieu choisi pour accueillir les invités. La direction de la communication (notamment le pôle relations publiques ainsi que le pôle numérique) a participé à l'élaboration et la mise en place de cet anniversaire. Un débat et un grand vin d'honneur en musique ont rythmé cette soirée.

Accompagner la candidature de Bourges capitale européenne de la culture

La Ville de Bourges a décidé d'être candidate au titre de capitale européenne de la culture 2028.

La direction de la communication a coordonné la création d'un logo identitaire à cette candidature, la mise en place d'une charte graphique complète en lien avec une agence de communication.

La direction a également travaillé sur le lancement de cette candidature qui a eu lieu le 26 juin 2021, avec un événement spécifique décliné en plusieurs temps dans le cadre du Printemps de Bourges.

Les actions mises en place par l'association qui porte la candidature de Bourges depuis sa création sont relayées sur les supports de la direction de la communication.

4/ Perspectives 2023

Parmi les perspectives de l'année 2023 figurent notamment la refonte des sites internet de l'agglomération et de la ville de Bourges, avec le souci de les « rajeunir » et d'en faire de véritables vitrines des services proposées aux habitants de l'agglomération et de la ville de Bourges.

Le contenu éditorial des pages Facebook officiels agglomération et ville de Bourges sera optimisé afin de rendre toujours plus visibles l'action quotidienne des élus et des services communautaires et municipaux.

Le magazine « En com'1 » poursuivra son évolution avec la mise en place de nouvelles rubriques et une extension de sa périodicité avec un passage à 6 numéros par an contre 5 antérieurement.

La politique événementielle sera relayée de manière plus qualitative sur le cœur de ville de Bourges avec l'installation de kakemonos événementiels dans le centre-ville de Bourges.

La direction de la communication accompagnera également la direction des musées dans la mise en place de la « Maison des musées et des projets muséaux « Hors les murs ».

Enfin, la direction de la communication travaillera à l'évolution de l'identité graphique du CCAS de la Ville de Bourges à travers notamment la création d'un label « Bourges solidaire » qui devrait être dévoilé à l'occasion du congrès de l'UNCCAS à Bourges en mars 2023.

• LES SERVICES SUPPORTS

SERVICE DES ARCHIVES (direction mutualisée)

1/ Missions du service

Les archives ont pour mission de garantir l'archivage de l'ensemble des documents produits et reçus (tant en papier qu'en numérique) par les services de Bourges Plus, de la Ville de Bourges et du CCAS. Dans cet objectif elles conseillent les services producteurs, collectent les documents, les classent, en assurent la conservation ou l'élimination et surtout les communiquent et les mettent en valeur. Elles sont donc à la fois service support en interne mais également acteur culturel.

Elles sont ouvertes gratuitement et sur inscription à toutes et tous deux jours par semaine pour la consultation des archives dans le respect des règles de communicabilité. Elles organisent également des actions de valorisation du patrimoine archivistique (ateliers, portes ouvertes, expositions).

En plus de ces missions principales, le service peut également accueillir les archives d'associations, d'entreprises ou de particuliers ; cela afin d'offrir aux chercheurs une vision plus large de l'histoire du territoire berruyer et de son agglomération.

2/ Chiffres clés

- **1,8** kilomètres linéaires et **165 Go** d'archives conservés
- **728** communications d'archives pour le public (en salle ou à distance) sur deux ans

3/ Actions phares 2021/2022

Archivage électronique

En octobre 2021, en collaboration avec la direction des usages numériques et des systèmes d'information, le service a acquis un système d'archivage électronique (SAE). Cet outil permettra l'archivage et la conservation à long terme des documents numériques. Une phase de paramétrages et de tests a



été conduite en 2022 avec deux types de documents spécifiques : les factures, les marchés publics. Les documents issus des démarches d'autorisations du droit des sols devraient suivre en 2023. En plus de cet outil, le service a créé des prestations de diagnostic numérique pour faciliter l'archivage et mis en place un espace de tri des archives bureautiques.

Accompagnement des services producteurs

En 2021 et 2022, les archives ont restructuré leurs procédures internes et créé un catalogue des services à destination de ses structures de rattachement. L'objectif de la diffusion de ce document est de mieux faire connaître les missions du service et à terme d'optimiser la qualité de l'archivage.

Renforcement des actions de communication/valorisation

En 2022, deux documents importants ont été créés et soumis à la validation du Conseil communautaire.

- **Le règlement de la salle de lecture**, nécessitait une mise à jour juridique. Cette nouvelle version permet en outre une prise en considération du public mineur qui pourrait venir en salle.

- **Le projet scientifique, culturel et éducatif**, document nouvellement créé, fixe un cadre pour les actions de valorisation qui seront menées. Il donne notamment pour 4 ans la priorité au développement des activités en direction des publics universitaires et scolaires. Il précise également que seront privilégiées les actions en partenariat avec d'autres services, en interne ou externe.

Opération de conservation

En 2022 un plan de restauration a été élaboré afin de prioriser les documents endommagés afin de garantir leur bonne conservation. Ainsi 17 registres et liasses ont été restaurés et une trentaine d'opérations sont prévues sur 3 ans.

4/ Perspectives 2023

Développer des actions de sensibilisation des producteurs

Un des grands objectifs de l'année 2023 est de définir et d'impulser une stratégie de sensibilisation à l'archivage pour les services producteurs d'archives. L'objectif est, entre autres, que l'ensemble des agents de Bourges Plus et de la Ville de Bourges aient connaissance des procédures d'archivage, cela afin de faciliter les futures opérations de collecte et d'élimination.

Elaborer un plan de sauvegarde pour les archives

Les archives sont soumises à des risques de sinistres (incendie, inondation, infestation d'insectes ou de moisissure, vol etc.). Il est important d'identifier les causes probables et de mettre en œuvre les actions nécessaires pour les limiter. Toutefois, cela ne suffit pas toujours et il est donc nécessaire de se préparer au pire pour limiter les dégâts si un sinistre devait survenir. C'est l'objectif de ce plan de sauvegarde, qui va être établi en collaboration avec les services de secours, et également les autres acteurs de la préservation du patrimoine de l'Agglomération, de la Ville mais aussi du Département.

Mettre en production le système d'archivage électronique (SAE).

Après une année de test, 2023 devrait voir les premiers versements de fichiers numériques dans le SAE et la validation de la stratégie d'archivage numérique.

Actions de valorisations : le service archives s'impliquera notamment dans 3 grands projets :

- **Le projet « mémoire »** porté par le service d'archéologie préventive dans le cadre du label Cités éducatives. Ce dernier permet à des élèves du collège du Grand Meaulnes de travailler sur la mémoire des quartiers Nord, qui connaissent actuellement des mutations issues du nouveau projet de renouvellement urbain.

- **La réalisation d'une exposition autour des archives de Jacques Rimbault**, Maire de Bourges de 1977 à 1993. L'objectif étant de montrer comment les fonds d'archives permettent d'écrire l'histoire des différentes actions réalisées au cours de ses mandats.

- **Le soutien à la candidature de Bourges au titre de Capitale européenne de la culture en 2028.** Le service travaille notamment à l'archivage des différentes étapes de cette candidature afin d'en conserver la trace pour l'avenir.



Salle de lecture des archives

ZOOM POLITIQUES PUBLIQUES

LA POLITIQUE « DÉCHETS »

La gestion des déchets ménagers et assimilés a fortement évolué au cours des 2 dernières années, tant en matière de collecte, de traitement et de valorisation, que de services à l'utilisateur. Ces évolutions ont été mises en œuvre dans le souci de respecter les obligations réglementaires, les contraintes budgétaires ainsi que de réduire les impacts environnementaux.

Prévention de la production des déchets

Parce que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, des actions en faveur de la réduction des déchets produits par les usagers sont menées par Bourges Plus :

- La mise à disposition de bioseaux et aérateurs ainsi que la fourniture du guide de l'ADEME « Le compostage et le paillage ». Près de 5 000 bioseaux ont été distribués depuis le lancement de cette opération.

- L'installation puis la gestion de sites de compostage partagé à la demande d'habitants, d'écoles, de bailleurs ou d'autres établissements, ce sont ainsi plus de 15 sites qui sont en fonctionnement.

- Le prêt de broyeurs aux habitants qui viennent les chercher dans les locaux de Bourges et dans les 6 communes relais de l'action. Ce sont ainsi plus de 170 opérations de prêt qui ont été réalisées en 2021 et 240 en 2022.

- La fourniture de stop pub dans les mairies et dans les locaux de l'Agglomération ainsi qu'à l'occasion des manifestations auxquelles participe le service.

- Des campagnes d'affichage autour de gestes de prévention. Ainsi, en 2021, trois gestes avaient été concernés : le compostage, le réemploi et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

- Participation à la SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets). Ainsi en 2021, cette semaine a été rythmée par différents événements : une réunion publique sur le compostage à Mehun-sur-Yèvre, l'installation du premier site de compostage de quartier, animation sur une journée du premier village des solutions regroupant divers acteurs (Chambre des métiers et de l'artisanat, association de récup'art, tourne-livres, disco Soupe avec le CCAS, Bioberry, la recyclerie de Bourges Agglo Services...).

- Le prêt ou le don d'écogobelets aux communes et associations désirant arrêter l'utilisation des verres jetables ; le prêt est conditionné à la mise en œuvre d'actions favorables au tri ou/et à la prévention des déchets.

- Le prêt de couches lavables pendant 3 mois, afin que les foyers le désirant, puissent tester ces types de couches avant de les acheter.

Collecte des déchets

Depuis juillet 2020, suite à la signature d'un nouveau marché, la collecte en porte à porte est réalisée avec un parc de véhicules fonctionnant au Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) et électriques limitant ainsi les émissions de polluants dans l'atmosphère, ce nouveau contrat a aussi donné lieu à une simplification du geste de tri : papiers et Emballages sont collectés ensemble dans le bac jaune.

Depuis avril 2022, un dispositif de QR Code apposé sur les colonnes permet désormais aux usagers de signaler toute anomalie ou débordement. Le véhicule de collecte est doté d'une carburant Oléo 100.



Traitement des ordures ménagères

En 2022, la totalité des ordures ménagères collectées ont été incinérées alors qu'auparavant, seulement la moitié d'entre elles l'était, le reste étant enfoui en centre de stockage.

Tri de la collecte sélective (papiers et emballages)

Bourges Plus a œuvré de manière active depuis plusieurs années pour la constitution d'une structure collective, susceptible de gérer le tri des flux issus de la collecte sélective dans un

centre de tri unique capable de trier de nouveaux déchets pour répondre à l'obligation réglementaire de collecter dans le bac jaune tous les emballages plastiques à partir du 1^{er} janvier 2023 alors que, jusque-là, seules les bouteilles et flacons étaient concernés.

La société publique locale (SPL) Tri Berry Nivernais a été constituée en 2019 avec 16 structures intercommunales du Cher, de la Nièvre et de l'Indre qui en constituent les actionnaires. En 2021, la SPL a retenu la société Paprec pour la construction et l'exploitation du centre de tri. Cette installation, localisée route des 4 vents à Bourges, est désormais opérationnelle depuis le 1er janvier 2023.

Déchèteries

D'importants travaux ont été menés en 2021 sur la déchèterie des 4 Vents, ils ont notamment permis une mise aux normes de cet équipement ainsi que la création d'un bâtiment dédié à la collecte des déchets dangereux, des déchets électriques et électroniques ainsi que des pneus usagés.

En 2022, la déchèterie de Saint-Doulchard a fait l'objet d'un agrandissement avec la création d'une plateforme d'accueil des déchets verts à plat et non plus en benne. Ces travaux ont également permis d'améliorer les conditions de circulation sur le site.

Parallèlement, la collecte de plaques de plâtre a été déployée sur toutes les déchèteries en 2021 permettant de recycler ce déchet qui était jusque-là enfouis sans aucune valorisation.

En 2022 des espaces de dépose-reprise ont été mis en place sur les déchèteries de Mehun-sur-Yèvre, Trouy, La-Chapelle-Saint-Ursin et Saint-Just. Ces espaces permettent aux usagers

de déposer des objets et matériaux, qui repris par d'autres usagers, pourront ainsi être réutilisés plus d'être jetés.

La fréquentation de ces établissements reste importante. Ce sont ainsi de l'ordre de 400 000 passages qui ont été constatés en 2021 et de 350 000 en 2022. Cette baisse traduit un retour à la normale des niveaux de fréquentation, qui avaient été particulièrement importants en 2021, de nombreux habitants ayant réalisé des travaux suite à l'épidémie de COVID 19.

La déchèterie des Danjons à Bourges est fermée depuis le 2 octobre 2022. Des réflexions sont en cours pour la création un nouvel équipement qui intégrerait également une ressourcerie afin de combiner sur le même site prévention et collecte des déchets.

Information - Communication - sensibilisation

Les véhicules des prestataires de collectes sont désormais floqués de message de prévention qui sont mis à jour tous les ans :



Les agents de sensibilisation de Bourges Plus interviennent dans les écoles, lors de manifestations pour sensibiliser au tri et à la prévention des déchets, (printemps de Bourges, Foire Exposition de Bourges,...).

Le service prévention et gestion des déchets a traité près de 2 600 demandes en 2021 pour des demandes relatives aux collectes de déchets, à la fourniture de bacs roulants, etc. En 2022, plus de 3110 demandes ont été recensées dont 470 pour le mois de décembre suite au lancement de la communication relative à la mise en place des extensions de consignes de tri et de la possibilité de disposer d'un bac jaune de plus grand volume. Au traitement de ces demandes, il faut ajouter les nombreux appels gérés directement par le service accueil clientèle qui répond aux demandes ne nécessitant pas d'instruction particulière par le service déchets.

Éléments financiers

La hausse du coût de la gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) s'est poursuivie, elle avait été 1,8 million d'euros pour l'ensemble des prestations de service entre 2020 et 2021 et elle a été de 1,6 million entre 2021 et 2022 soit une augmentation de 15%. Afin de pouvoir faire face à ces augmentations, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est passé de 8,45% à 10,45%.

Chiffres clés :

	2021	2022
Tonnage OM collectés	22356	21664
Tonnage Collecte sélective collecté	5594	5516
Tonnage Verre collecté	3305	3247
Tonnage réceptionné en déchèterie	26542	23704

LE PROGRAMME « ACTION CŒUR DE VILLE »

Soutenir l'attractivité des centres villes qui connaissent depuis quelques années des évolutions qui tendent à les fragiliser alors qu'ils exercent une fonction irremplaçable de centralité de leur bassin de vie, tel est l'objectif du programme Action Cœur de ville.

Pour permettre de redynamiser ces parties de ville, les différents partenaires du programme (Etat, Région, Département, Agglomération, Commune, Banque des Territoires, Action Logement, Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat) qui peuvent contribuer à ce renouveau ont décidé de fédérer leurs moyens financiers et techniques pour faciliter l'émergence de projets de revitalisation.

Cette coordination des moyens des différents partenaires s'est structurée autour de 5 axes :

- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs.

Chiffre clés

Depuis la mise en œuvre du programme action cœur de ville en 2019 ce sont : **536 nouveaux logements** qui ont été autorisés dans le périmètre du programme.

24 logements ont été réhabilités par des propriétaires bailleurs dans le cadre de l'opération programmée de l'habitat. **Une vacance commerciale qui a diminué de 19,2% en 2019 pour atteindre 14.12 % fin 2022**

La mise en place de **trois circuits de navettes gratuites** en centre-ville et la réalisation de **2.5 kilomètres d'aménagements cyclables**.

Une fréquentation du centre-ville en hausse constante depuis 2020. Entre 2021 et 2022, c'est **7.11% de chalands en plus** qui ont fréquenté les rues du cœur de ville.

Les actions

Le service Habitat

Pour la remise sur le marché de nouveaux logements, le service habitat a accompagné les bailleurs sociaux dans le financement de leurs opérations.

Il est également intervenu dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat pour la rénovation de logements locatifs et pour aider les propriétaires occupants à adapter leurs biens (rénovation énergétique).

Le service développement économique

Pour faciliter la création de nouveaux commerces et réduire la vacance de ces locaux, un manager du commerce a été recruté. Il a accompagné les futurs commerçants dans leur recherche de locaux et instruit leurs dossiers d'aide à l'implantation commerciale.

Le Service mobilité

En sus des aménagements cyclables et de la mise en place de nouveaux circuits de desserte du centre-ville par la navette gratuite, des nouveaux services vélos ont été mis en place notamment une aide à l'acquisition de vélos.

Le Service aménagement et le bureau d'étude ont œuvré sur la requalification des espaces publics.

Des études de maîtrise d'œuvre ont été menées à bien pour concevoir une nouvelle place, futur poumon vert au cœur de Bourges où les berruyers pourront se retrouver.

Le bureau d'étude a lui conçu la requalification de la rue Coursalon. La mise en place d'un nouveau pavage permettra au plus grand nombre de flâner de manière plus agréable dans cette rue du parcours commerçant.

Le service bâtiment

Redonner une affectation au bâtiment de l'ancienne Maison de la Culture en la réhabilitant pour accueillir la future Maison de l'agglomération a été l'un des dossiers principaux du service Bâtiment. Etude de faisabilité et programme terminés, le concours de maîtrise d'œuvre a été engagé.

LA SANTÉ

Attractivité du territoire pour les professionnels de santé, implantation de formations médicales et paramédicales, mesures en faveur des plus fragiles, actions favorables aux déterminants de la santé... la Communauté d'agglomération Bourges Plus s'engage fortement en matière de santé dans un cadre souvent partenarial en lien avec les nombreux acteurs concernés sur son territoire. Créer un écosystème favorable à la santé de ses habitants est l'un des axes forts de son projet de territoire.

Une résidence pro santé pour les stagiaires en santé

L'accès à un logement est un frein majeur pour les internes en médecine ou les étudiants kinés qui veulent faire un stage dans le Cher. Le projet de résidence pro santé permettra d'héberger chaque année des dizaines de stagiaires médicaux ou paramédicaux au sein d'une structure pour jeunes actifs. Logements individuels, espaces collectifs, services dédiés, le lieu favorisera la pluriprofessionnalité des rencontres entre des étudiants qui ont vocation à travailler ensemble au quotidien à l'issue de leurs cursus. Répondant à un appel à projet de la Région Centre-Val de Loire, le collectif auquel Bourges Plus s'est associée réunit la CPTS du pays de Bourges, le Centre hospitalier Jacques Cœur, la Ville de Bourges et le Département du Cher.

Le projet, confié à la Sem Territoria, passe par la restructuration de la friche du Bon Pasteur pour un montant de 8,7 M d'euros TTC dont près de 2 M d'euros consacrés à l'espace santé. Il concourt en outre à la redynamisation du centre-ville dans le cadre du programme Action Cœur de Ville.

Renforcer les formations médicales et paramédicales

Outre les deux Licences accès santé (LAS) qui existent à Bourges, Bourges Plus soutient l'ouverture d'une LAS adossée à un cursus scientifique ou un parcours d'accès spécifique santé. En sus de formations qui correspondent aux 1ères années d'études de médecine elle défend l'implantation de formations complémentaires : masseurs-kinésithérapeutes en lien avec le CREPS de Bourges, infirmières en pratique avancée en lien avec la faculté de médecine de Tours ou cursus de manipulateur-radio à Châteauroux en lien avec les professionnels du Cher. L'enjeu au final consiste à conforter Bourges comme 3e pôle universitaire de la région avec un objectif à terme de 6 000 étudiants.

Une mutuelle territoriale pour lutter contre les inégalités de santé

Pour mieux lutter contre les inégalités de tous ordres, Bourges Plus a lancé en septembre 2022 une mutuelle territoriale en partenariat avec Mutuale. Il s'agit de renforcer l'accès aux soins

des habitants et notamment des plus fragiles qui renoncent bien souvent à une couverture complémentaire pour des raisons financières. En quelques mois près de 116 personnes (soit 40% des contacts) ont adhéré à cette nouvelle mutuelle. Des réunions publiques, des permanences sont organisées sur tout le territoire intercommunal pour assurer la promotion de cette nouvelle offre qui répond autant aux besoins de la jeunesse que des personnes isolées et contribue à résorber les inégalités de santé femmes/hommes.

Le chiffre : 4

Quatre structures pluriprofessionnelles maillent le territoire intercommunal : les maisons de santé pluriprofessionnelles de Mehun-sur-Yèvre, celles de l'Auron et du Prado et le centre de santé municipal de Bourges.

A suivre...

Lieu de dialogue et de propositions citoyennes, le Conseil de développement s'est emparé en juin 2022 de la question de la santé en constituant un groupe de travail commun avec Bourges Plus et le PETR Centre Cher sur la désertification médicale du territoire, la problématique de l'accès aux soins, le manque de médecins référents, la situation du Centre hospitalier Jacques Cœur. En 2023, des experts seront consultés pour un premier avis rendu en fin d'année.

Développer de nouveaux services pour les seniors en perte d'autonomie

Bourges Plus appuie les actions portées par le SSIAD du CCAS de Bourges à l'échelle du territoire de l'agglomération. L'enjeu est double :

proposer de nouveaux services à domicile pour les personnes atteintes d'Alzheimer et maladies apparentées et soutenir la création du centre de ressources territorial pour les personnes âgées en septembre 2023 qui permettra d'animer un réseau d'acteurs spécialisé en gérontologie et de proposer un plan d'aide renforcée pour 30 patients à domicile en perte d'autonomie afin d'éviter les passages aux urgences et de retarder l'entrée en EPHAD.

Créer un environnement favorable à la santé

Développement des énergies renouvelables, de l'usage du vélo, préservation de la ressource en eau, trames verte, bleue et noire, protection des milieux naturels, adaptation de l'urbanisme et des logements au réchauffement climatique... on ne compte plus les actions portées par Bourges Plus qui contribuent à agir largement sur les déterminants de santé autrement dit sur le bien-être des habitants.

LE PLAN DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Après le premier (PRU), l'Etat a décidé de mettre en place un second programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

480 quartiers ont ainsi été retenus pour bénéficier du « NPNRU », parmi lesquels figure la Ville de Bourges avec le quartier Chancellerie-Gibjons-Moulon, portés par les agglomérations afin d'intégrer au mieux ces quartiers dans une dynamique territoriale.

Le NPNRU vise à transformer durablement les quartiers prioritaires présentant des dysfonctionnements urbains les plus importants et valoriser leurs atouts pour les rendre attractifs.

Pour rappel, la Convention du NPRU signée en 2020 prévoyait plusieurs programmes :

- Déconstruction de 1492 LLS (Logements Locatifs Sociaux). Le foudroyage des tours du grand Meaulnes a été réalisé dans ce cadre ainsi que l'immeuble qui abritait l'ancien siège de Bourges Habitat (route de Saint-Michel), les prochaines démolitions se feront par grignotage.

- Recomposition des quartiers.

- Reconstitution de 52 logements dits sociaux sur site (+ 50 logements hors site).

- Rénovation des espaces publics (espaces verts, voiries, cheminements doux...).

- Création et rénovation d'équipements :

- Centre de santé municipal,
- Pôle animation sociale,
- Le pôle culture et citoyenneté,
- Ecole Paul Arnault,
- Crèche Ribambelle.

- Requalification de 268 logements.

- Résidentialisation de 538 logements (aménagement et privatisation des abords des immeubles).

La Présidente de Bourges Plus, Irène FELIX, et le Maire de Bourges, Yann GALUT ont souhaité la renégociation de cette convention liant la Ville de Bourges, l'agglomération Bourges Plus et l'État, signée en mars 2020.

Le 30 juin 2022, une délégation de l'agglomération Bourges Plus et de la Ville de Bourges, Présidente et Maire en tête, présentait un dossier ambitieux pour infléchir le NPNRU de Bourges devant le Comité d'Engagement (C.E) de l'ANRU réunissant l'ensemble des partenaires financiers. L'avis du C.E du 13 septembre valide cette ambition renouvelée du NPNRU de Bourges dans les quartiers Nord avec une reconstitution de logements sociaux portée à 300. Il acte également l'engagement des partenaires pour la réhabilitation du centre commercial Cap Nord. L'avis consacre surtout une vision du quartier à 10 ans qui fait le pari d'un habitat renouvelé, d'un pôle d'attractivité économique, éducatif, et

d'innovation sociale, pour améliorer le quotidien des berruyers et de placer l'habitant au cœur du projet.

Ce projet a été nourri par une importante concertation, mais aussi un travail sur la mémoire du quartier et un accompagnement des habitants au changement.

L'avis rendu par l'ANRU et ses partenaires, valide les réorientations souhaitées par les 2 exécutifs sur trois points stratégiques :

1. Les logements

- Reconstitution à 300 logements afin de répondre aux attentes des habitants.
- La démolition des 108 LLS de la Cité Loucheur.
- La résidentialisation des 68 LLS de l'immeuble QB, avenue de Lattre de Tassigny.
- La validation de 15 logements en accession sociale.

Face au volume important de démolitions prévues au titre du NPNRU (1600 LLS), le Comité d'engagement s'est montré sensible au souhait d'aménager un quartier mixte suffisamment peuplé pour justifier du maintien des équipements, commerces et services existants et dans lequel les habitants actuels pourront trouver leur place.

2. Cap Nord

L'ANRU valide le programme d'action pour la requalification du centre commercial Cap Nord pour dynamiser l'attractivité du quartier, dossier qui n'avait pas été traité dans la convention initiale. Ce projet complexe est multi partenarial associant commerçants et

habitants et justifiera une enveloppe de l'ANRU de 3 millions d'euros.

L'ANRU a également validé un accompagnement technique pour monter ce dossier d'ingénierie compliqué sur l'année 2023, à hauteur de 12 500 €.

3. Vision à 10 ans du quartier

Outre la réhabilitation de Cap Nord, l'ANRU valide également le financement de la restructuration de l'école des Pressavois pour un montant de 1,56 M€, confortant la stratégie de la Ville au titre du Plan écoles, qui fait écho aux travaux de requalification de l'école Paul Arnault (Gibjoncs) lancés en 2022.

Quelques chiffres :

- NPNRU avant avis : 109 M€ HT en investissement
- NPNRU après avis : 158 M€ HT en investissement
- Aides complémentaires : 9,5 M€ (ANRU : 7,9 M€ et prêts action logement : 1,6 M€)
- 300 logements sociaux en reconstitution supplémentaire dont 180 sur site
- 1,5 M€ d'aide pour l'école des Pressavois
- 3 M€ pour la restructuration de Cap Nord

• GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADOPTA : Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales
ADS : Application du Droit des Sols
AELB : Agence de l'Eau Loire Bretagne
AEP : Adduction d'Eau Potable
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
ANRU : Agence Nationale de Renouvellement Urbain
ANSSI : Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information

BHNS : Bus à Haut Niveau de Service

CA : Compte Administratif
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CAP : Commission Administrative Paritaire
CCAS : Centre Communal d'Actions Sociales
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières
CDAC : Conseil Départemental de l'Accès aux Droits
C.E. : Comité d'Engagement
CFU : Compte Financier Unique
CIA : Complément Indemnitaire Annuel
CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CREPS : Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive
CRST : Contrat Régional de Solidarité Territoriale
CRTE : Contrat de Relance et de Transition Ecologique
CST : Comité Social Territorial
CT : Comité Technique
CVM : Chlorure de Vinyle Monomère

DPO : Délégué à la Protection des Données
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
DSP : Délégation de Services Publics
DT-DICT : Déclaration de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

ECL : Eclairage Public
ENSA : Ecole Nationale Supérieure d'Art
EP : Eau Pluviale
EPCC : Etablissement Public de Coopération Communale
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPHAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendante
EPI : Equipement de Protection Individuel
EPL : Entreprises Publiques Locales
EU : Eaux Usées

FS : Formation Spécialisée
FVTVA : Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
GEPU : Gestion des Eaux Pluviales Urbaines
GRDF : Gaz Réseau Distribution France

IAS : Investissement Annuel des Services
IFSE : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise

INSA : Institut National des Sciences Appliquées

LLS : Logements Locatifs Sociaux

NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PEP/PAPI : Programme d'études préalables/Programme d'Action de Prévention des Inondations

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

PLH : Plan Local de l'Habitat

PPC : Périmètres de Protection des Captages

PRU : Plan de Renouvellement Urbain

PTRE : Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique

PVI : Plan Vélo Intercommunal

RATP : Régie autonome des Transports Parisiens

RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

RGAA : Règlement Général d'Amélioration de l'Accessibilité

RGPD : Règlement Général de Protection des Données

RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

SAE : Système d'Archivage Electronique

SDA : Sélection Directe à l'Arrivée

SDGEP : Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales

SDSI : Schéma Directeur des Systèmes d'Information

SEPPI : Service Eaux Pluviales et Prévention des Inondations

SIVY : Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre

SSIAD : Service de Soins Infirmiers à domicile

STEP : Station d'Épuration

TAD : Transport à la Demande

TETE : Territoire Engagé Transition Ecologique

TICFE : Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité

TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

UNCCAS : Union Nationale des Centres Communaux d'Actions Sociales

VRA : Veille Règlementaire Automatisée

ZAC : Zone d'Activités Concertées

ZAE : Zone d'Activités Economiques